



Assemblée générale

Distr. générale
14 juin 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Points 46, 118, 120, 122, 124, 128, 129 et 136
de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

**Réforme de l'Organisation des Nations Unies :
mesures et propositions**

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif
et financier de l'Organisation des Nations Unies**

Budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

**Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses
de l'Organisation des Nations Unies**

Gestion des ressources humaines

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Investir dans l'Organisation des Nations Unies
pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale :
rapport détaillé**

Rapport du Secrétaire général

Additif

Réforme des achats



Résumé

Le présent rapport est présenté à l'Assemblée générale en réponse à sa résolution 60/260, comme suite au rapport A/60/692 du Secrétaire général.

Ces deux dernières années, le montant total des achats a sensiblement augmenté, passant de 1 milliard 10 millions de dollars à 1 milliard 774 millions de dollars, en conséquence directe d'une expansion sans précédent des opérations de maintien de la paix. Si l'on a pu répondre aux difficultés techniques que soulevait ce dernier phénomène, cela ne s'est pas fait sans contraintes ni problèmes au niveau de la passation des marchés elle-même, en particulier pour le personnel du Service des achats et ses homologues des missions de maintien de la paix.

Comme l'intégrité de certaines opérations d'achat avait été mise en cause, un consultant de l'extérieur, engagé à l'été de 2005, a procédé à l'examen des contrôles internes des achats au Siège.

Le Secrétaire général présente des mesures stratégiques de réforme des achats qui portent essentiellement : a) sur le renforcement des contrôles internes; b) sur l'optimisation des opérations d'achat de l'ONU, ce qui devrait se traduire par une réduction des coûts; c) sur la gestion stratégique des achats à l'ONU. Les initiatives que prend le Secrétariat sont expliquées en regard des axes stratégiques que l'Organisation suivra dans les 18 prochains mois, sous réserve qu'elle dispose des ressources nécessaires.

Après avoir examiné les conclusions et les recommandations qui figuraient dans le rapport sur le contrôle interne et les achats et les constatations que le Bureau des services de contrôle interne a tirées de son audit des achats hors Siège, le Secrétariat leur a donné rapidement suite afin de renforcer encore les contrôles internes des opérations, et il reste soucieux d'appliquer à titre prioritaire les initiatives présentées dans le présent rapport, ce qui aura pour effet de renforcer d'autant les contrôles exercés en interne sur la fonction achat.

Il faut cependant admettre qu'avec la charge de travail actuelle et le surcroît auquel il faut s'attendre, les ressources prévues pour l'instant ne suffiront pas pour répondre de façon efficace aux besoins à moyen et long terme de l'Organisation. L'apport d'un complément de ressources permettra de restaurer la confiance et d'améliorer l'efficacité et l'efficience financière des achats de l'ONU grâce à un dispositif de contrôle interne renforcé.

Axé sur les mesures stratégiques actuellement mises en place, le rapport rappelle la cote des résolutions précédentes, pour faciliter la lecture et l'examen par l'Assemblée des décisions consécutives aux résolutions qu'elle a adoptées (voir le tableau qui fait suite au paragraphe 99).

Les décisions attendues de l'Assemblée sont présentées à la section IV.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Situation générale	1–6	5
II. Sujets principaux de la réforme des achats	7–94	6
A. Renforcement des contrôles internes	9–52	11
1. Déontologie et intégrité	10–17	11
a) Promotion de la déontologie sur les lieux de travail	10–11	11
b) Protection des personnes qui dénoncent des manquements	12–13	11
c) Formation déontologique	14	12
d) Code de conduite des fournisseuses des Nations Unies	15–16	12
e) Système indépendant de contestation des adjudications	17	12
2. Gestion et personnel	18–24	13
a) Mobilité et rotation du personnel des achats	18	13
b) Formation	19–24	13
3. Gestion de la fonction achats	25–37	16
a) Actualisation du <i>Manuel des achats</i>	25	16
b) Révision des clauses et conditions générales des appels d’offres ..	26–27	16
c) Renforcement du Comité d’examen des fournisseurs	28–29	16
d) Amélioration du registre des fournisseurs	30–32	17
e) Examen des règles et procédures applicables aux achats sur le terrain	33–36	18
f) Dossiers approuvés a posteriori	37	18
4. Gouvernance	38–48	19
a) Gestion des risques	38–41	19
b) Exécution des marchés	42–43	19
c) Amélioration de l’examen des mesures d’achat et du processus d’approbation	44	20
d) Structure de gouvernance des achats et délégation de pouvoir en matière d’achats	45–46	20
e) Contrôle des activités d’achat sur le terrain	47–48	21
5. Systèmes d’information	49–52	22
B. Optimisation de la gestion des acquisitions et des achats	53–72	22
1. Planification et coordination efficaces des achats	54–58	23
2. Constitution de partenariats pour les activités d’achat avec d’autres organismes du système des Nations Unies	59–64	24

3.	Recherche du meilleur rapport qualité-prix	65–66	25
4.	Achats électroniques et utilisation de cartes d'achat	67–69	26
5.	Gestion des marchés	70–71	27
6.	Réduction des délais de paiement des fournisseurs	72	28
C.	Gestion stratégique des achats	73–82	28
1.	Programme de planification des carrières	73–75	28
2.	Achats dans les pays en développement et dans les pays en transition	76–82	29
D.	Incidences financières	83–94	31
1.	Équipe de la réforme des achats	84–85	31
2.	Renforcement des ressources humaines	86–94	32
III.	Résolutions de l'Assemblée générale concernant les achats	95–96	36
IV.	Conclusions et recommandations	97–99	36
Annexes			
I.	Statistiques des achats (2001-2005)		43
II.	Montant des achats par pays, par services acheteurs, missions de maintien de la paix et bureaux extérieurs (2004)		50
III.	Montant des achats par pays, par services acheteurs, missions de maintien de la paix et bureaux extérieurs (2005)		55
IV.	Organigramme du Service des achats		60

I. Situation générale

1. Le Secrétaire général a présenté à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale son rapport sur la réforme des achats (A/59/216) en réponse à la résolution 57/279. Il y exposait dans leurs grandes lignes l'évolution de la situation et les mesures qu'il avait prises comme suite à l'adoption de cette résolution pour accroître la transparence, l'équité et la réactivité des opérations d'achat, encourager la participation des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition, et accroître l'efficacité et l'efficience financière de l'Organisation. L'Assemblée générale, se félicitant de ce qui avait été fait pour répondre aux préoccupations qu'elle avait exprimées dans la résolution en question et des améliorations notables que le Secrétaire général avait apportées dans le cadre de la réforme des achats au Siège et dans les missions, a adopté sa résolution 59/288.

2. Ces deux dernières années, le montant total des achats opérés au Siège et dans les missions de maintien de la paix a sensiblement augmenté, passant de 1 milliard 10 millions de dollars à 1 milliard 774 millions de dollars, en conséquence directe d'une expansion sans précédent des opérations de maintien de la paix. De plus, les cinq années qui viennent de s'écouler ont été marquées par la complexité croissante des opérations du Service des achats, notamment en ce qui concerne les achats locaux pour les opérations de maintien de la paix. La logistique actuelle du maintien de la paix exige la mise en place de chaînes d'approvisionnement perfectionnées, ce qui suppose que les conditions contractuelles sont négociées en détail pour que les risques soient bien répartis. Comparées à celles des années précédentes – quand une bonne part des transactions portaient sur des biens et des services génériques qui n'exigeaient guère de négociation avec les fournisseurs –, les opérations actuelles sont plus compliquées, elles visent le long terme et, dans beaucoup de cas, concernent un service clef en main. Les évaluations financières sont devenues d'autant plus élaborées et complexes. On peut dire la même chose des stipulations des contrats et de leurs conditions juridiques. Le fait que le Service des achats ait ouvert la plupart de ses grands contrats de fournitures aux autres institutions du système des Nations Unies a imposé aux achats des conditions supplémentaires de qualité : dans beaucoup de cas, des considérations comme les certifications mondiales, les avantages des INCOTERMS¹, ou le rayon d'action mondiale des fournisseurs de l'ONU, sont devenues décisives pour l'exécution des marchés dans le système des Nations Unies. On peut citer en exemple les contrats de licence d'exploitation de logiciels, les travaux de génie civil et les services logistiques.

3. L'Organisation a dû faire face en 2005 à des difficultés inattendues, alors que les opérations de maintien de la paix connaissaient une expansion sans précédent qui alourdissait les besoins opérationnels et, parallèlement, le montant des achats. Or, cette expansion ne s'est pas accompagnée d'un renforcement parallèle des ressources humaines. Un consultant de l'extérieur, engagé à l'été de 2005, a examiné les dispositifs internes de contrôle des opérations d'achat à l'Organisation. Son rapport a révélé plusieurs lacunes dans ces mécanismes et dans les procédures

¹ Les INCOTERMS sont un ensemble de normes internationales permettant d'interpréter les clauses commerciales rencontrées couramment dans les échanges internationaux et définissant les obligations de l'acheteur et du vendeur.

de passation des marchés, telles que l'on s'en remettait trop aux bonnes volontés et que l'on rendait l'Organisation vulnérable.

4. En 2005, le Bureau des services de contrôle interne, de son côté, a été prié par l'Assemblée générale de procéder à l'étude transversale de plusieurs aspects des opérations de maintien de la paix, dont les achats. Dans son rapport, le Bureau a présenté plusieurs observations de fond sur des affaires qui avaient été traitées au Siège et par les opérations de maintien de la paix elles-mêmes.

5. Les recherches du Bureau ont donc été élargies grâce à la création en son sein d'une équipe se consacrant expressément aux dossiers liés aux marchés. Cette équipe coopérera, le cas échéant, aux enquêtes ouvertes par les institutions de police des États Membres.

6. Dans son rapport « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale » (A/60/692), le Secrétaire général a défini dans le contexte de ses propositions 13 à 15 une série de mesures de réforme de la fonction achat à l'Organisation. À la partie V de sa résolution 60/260 du 16 mai 2006, l'Assemblée générale l'a prié de lui présenter un rapport détaillé sur les propositions 14 et 15. C'est en réponse à cette demande que figure ci-après un plan d'action global détaillé qui vise à aplanir les difficultés découvertes. Le Secrétariat entend en achever la réalisation dans les 18 mois, s'il reçoit le surcroît de ressources nécessaire.

II. Sujets principaux de la réforme des achats

7. Le Secrétaire général prend des mesures concrètes de réforme axées : a) sur le renforcement des mesures de contrôle interne; b) sur l'optimisation de la gestion des achats et des marchés de l'ONU, en vue de réduire les prix d'achat; c) sur la gestion stratégique des achats à l'Organisation.

8. Ayant pris connaissance des conclusions et recommandations du rapport sur les contrôles internes des achats et des résultats de l'audit des achats hors Siège effectué par le Bureau des services de contrôle interne, le Secrétariat a isolé un certain nombre de recommandations à mettre en œuvre. Elles sont récapitulées au tableau 1, selon les trois grands axes de la réforme mentionnés plus haut. On a déjà beaucoup fait pour renforcer les dispositifs et les mécanismes de contrôle interne, optimiser la gestion des achats et des marchés et administrer dans un sens plus stratégique la fonction achat à l'Organisation. Enfin, plusieurs recommandations sont à l'étude et seront mises en application si l'on dispose des ressources supplémentaires nécessaires.

Tableau 1
Suite donnée aux recommandations

<i>Éthique et intégrité</i>		
<i>Mesure</i>	<i>Calendrier</i>	<i>État d'avancement</i>
Élaborer et mettre en œuvre au Service des achats un programme de déontologie et d'intégrité	Sans délai	<ul style="list-style-type: none"> • Tout le personnel du Service des achats a suivi un stage spécial de déontologie. • En outre, il a reçu obligatoirement la formation à la déontologie dispensée au personnel du Département de la gestion. • La création du Bureau de la déontologie et l'adoption officielle de la politique de protection des fonctionnaires qui dénoncent les manquements donnent plus de force et d'ampleur à cette recommandation. • Une déclaration de situation financière est exigée de tous les membres du personnel qui interviennent dans les achats. • Les consignes déontologiques destinées au personnel des achats sont soumises à un dernier examen interne et devraient paraître en 2006. • Des ressources ont été demandées pour créer une section de la planification, de l'application et du contrôle qui, entre autres attributions, dirigera le programme de déontologie et d'intégrité pour le Service des achats. • Dans l'entretemps, quelques fonctionnaires assument temporairement cette fonction à temps partiel.
<i>Administration et personnel</i>		
<i>Mesures</i>	<i>Calendrier</i>	<i>État d'avancement</i>
Renforcer sensiblement les ressources du Service des achats	Sans délai	<ul style="list-style-type: none"> • En plus des ressources demandées antérieurement au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/67/727), de nouveaux moyens sont demandés dans le présent rapport.
Élaborer et mettre en application un programme de communications pour le Service des achats	Sans délai	<ul style="list-style-type: none"> • Des communications sont envoyées régulièrement à tout le personnel et aux divers services sur plusieurs sujets relatifs aux achats. • Une réunion de gestion hebdomadaire est organisée avec les chefs de section du Service des achats, pour information sur des questions de gestion. Des réunions périodiques sont organisées avec tout le personnel des achats.
Revoir la procédure actuelle de nomination aux postes de chef de l'administration, de directeur administratif et de chef de section auxquels s'attachent des responsabilités fiduciaires	Sans délai	<ul style="list-style-type: none"> • On procède à la révision des conditions d'engagement aux postes de rang élevé dont les titulaires interviennent dans les achats; des mesures sont prises pour procéder à de nouvelles nominations selon les procédures établies.
Apporter l'attention et le soin voulus à la sélection et à l'engagement du personnel des missions qui aura des responsabilités financières importantes	Sans délai	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures sont prises pour sélectionner du personnel de terrain spécialisé dans les achats grâce aux procédures de filtrage déjà en place, selon lesquelles les candidatures doivent être visées par le Service des achats.

Renforcement des mesures de contrôle interne

<i>Procédures d'achat</i>		
<i>Mesures</i>	<i>Calendrier</i>	<i>État d'avancement</i>
Mettre à jour le <i>Manuel des achats de l'ONU</i>	Sans délai	<ul style="list-style-type: none"> • Un nouvel amendement au <i>Manuel des achats</i> a été publié en juin 2006. • Le <i>Manuel</i> est un document en évolution permanente, qui sera périodiquement amendé en fonction des pratiques optimales adoptées par le secteur public en matière de passation des marchés.
Gérer les conflits d'intérêts en priant les soumissionnaires de faire savoir s'ils ont engagé d'anciens fonctionnaires des Nations Unies	Sans délai	<ul style="list-style-type: none"> • De nouvelles conditions de présentation des offres ont été élaborées pour régler ce problème.
Renforcer les fonctions des ordonnateurs des paiements	Sans délai	<ul style="list-style-type: none"> • L'Administration s'efforce actuellement d'assurer le respect des procédures établies en matière de règlement des factures. • Avant la fin de l'année, les fonctions liées aux factures des missions de maintien de la paix devraient être transférées des services des achats aux services financiers, afin de maintenir dans les missions l'indispensable séparation des attributions.
Renforcer la procédure d'obtention et d'exécution des cautions de bonne fin en procédant à un inventaire complet et à la relance des fournisseurs lorsque ces cautions ne sont pas fournies comme le prévoient les contrats	Sans délai	<ul style="list-style-type: none"> • L'Administration s'efforce actuellement de faire respecter par les fournisseurs leurs engagements contractuels. • L'inventaire a été achevé et la base de données mise à jour avant que les fonctions liées aux cautions de bonne fin ne soient transférées à la Trésorerie. • La responsabilité de l'exécution des cautions de bonne fin a été transférée à la Trésorerie.
Mettre en ligne un manuel des achats et un système de gestion du contenu	Moyen terme (6 à 9 mois)	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre sera effectuée par l'Équipe de réforme des achats.
<i>Gouvernance</i>		
<i>Mesures</i>	<i>Calendrier</i>	<i>État d'avancement</i>
Contrôler les marchés successifs adjugés à un même fournisseur et mettre au point un profil de risque des fournisseurs	Sans délai ou à court terme (3 à 6 mois)	<ul style="list-style-type: none"> • Un système de fiches existait déjà pour suivre les marchés cumulés. • Cette fonction sera à l'avenir assumée par la Section de la planification, de l'application du contrôle. • Dans l'entretemps, on a entrepris d'établir un profil de risque pour plusieurs nouveaux marchés.
Suivre activement les résultats des évaluations critiques et des audits et prendre les mesures qu'ils appellent	Moyen terme (6 à 9 mois)	<ul style="list-style-type: none"> • Une initiative de l'Administration est en cours, qui fait valoir la nécessité de donner suite dans certains délais aux conclusions des audits.
Restructurer le Comité des marchés du Siège	Moyen terme (6 à 9 mois)	<ul style="list-style-type: none"> • Le secrétariat du Comité des marchés n'est plus sous l'autorité du chef du Service des achats; il relève dorénavant du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion. • Des ressources ont été demandées au Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/60/727) pour renforcer le Comité. • L'examen des procédures du Comité a commencé.

Renforcement des mesures de contrôle interne

Renforcement des mesures de contrôle interne	Procéder à l'évaluation structurelle du Service des achats	Moyen à long terme (6 à 18 mois)	<ul style="list-style-type: none"> • La première évaluation des modifications à apporter sur le plan de l'organisation a été achevée; des ressources ont été demandées pour les nouveaux postes de l'organigramme refondu du Service des achats. • Un groupe de travail conjoint Département de la gestion-Département des opérations de maintien de la paix veillera à la mise en place dans le domaine des achats de voies hiérarchiques, de filières d'attributions et de chaînes de responsabilisation efficaces et bien définies entre le Siège et les bureaux extérieurs. • L'exécution des mesures sera confiée à l'Équipe de réforme des achats.
	<i>Systèmes d'information</i>		
	<i>Mesures</i>	<i>Calendrier</i>	<i>État d'avancement</i>
	Mettre en place des procédures efficaces de présentation des rapports de gestion	Sans délai	<ul style="list-style-type: none"> • Des outils diagnostiques ont été mis au point pour déceler les anomalies des opérations financières et constater l'amélioration de la procédure actuelle de présentation de rapports. • D'autres améliorations seront apportées en même temps que sera mise en place le progiciel de gestion intégré.
	Trouver les points qui appelleraient des améliorations et en établir la hiérarchie.	Court terme (3 à 6 mois)	<ul style="list-style-type: none"> • Ce travail sera fait dans le cadre du programme de l'Équipe de réforme des achats, en consultation avec les autres parties intéressées.
Faire le bilan des besoins fonctionnels du système des achats	Moyen terme (6 à 9 mois)	<ul style="list-style-type: none"> • On a commencé à définir les conditions d'actualisation du système actuel des achats hors Siège afin de tenir compte des exigences du Siège. • Les autres solutions, y compris le recours au progiciel de gestion intégré et aux logiciels libres, seront étudiées dans l'optique de la définition et de la validation des besoins du système financier et du système des achats. • Les mesures seront mises en œuvre par l'Équipe de réforme des achats en consultation avec la Division de l'informatique et le Département des opérations de maintien de la paix. 	
Participer à la sélection et à la mise en œuvre des systèmes du progiciel de gestion intégré	Moyen à long terme (6 mois à 3 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la proposition de réforme du Secrétaire général. 	

<i>Efficacité de la planification et de la coordination des achats</i>			
<i>Mesures</i>	<i>Calendrier</i>	<i>État d'avancement</i>	
Optimisation de la gestion des achats et des marchés à l'ONU	Élaborer les plans nécessaires en tenant compte des communications émanant officiellement des missions de maintien de la paix concernant les besoins effectifs	Sans délai	<ul style="list-style-type: none"> L'action entreprise par l'Administration pour bien planifier les achats a été renforcée afin que les opérations soient coordonnées.
	Établir une planification stratégique	Moyen à long terme (6 à 12 mois)	<ul style="list-style-type: none"> On s'efforce de mieux planifier les achats, de regrouper les besoins et de recourir à des contrats à plus long terme, notamment en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, selon le système de l'organisation chef de file, ce qui permettra de réduire les coûts d'ensemble des biens et services dans le système des Nations Unies.
<i>Gestion des marchés</i>			
<i>Mesures</i>	<i>Calendrier</i>	<i>État d'avancement</i>	
Optimisation de la gestion des achats et des marchés à l'ONU	Évaluer la qualité des procédures de règlement des litiges avec les fournisseurs	Court terme (3 à 6 mois)	<ul style="list-style-type: none"> Cette mesure sera mise en œuvre par l'Équipe de réforme des achats en consultation avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau des affaires juridiques. L'étude de la qualité des procédures sera prise en charge par le progiciel de gestion intégré une fois qu'il sera créé.
	Créer un mécanisme de coordination de l'action opérationnelle pour le règlement des réclamations	Court terme (3 à 6 mois)	<ul style="list-style-type: none"> Cette mesure sera mise en œuvre par l'Équipe de réforme des achats en consultation avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau des affaires juridiques.
<i>Programme d'organisation des carrières</i>			
<i>Mesures</i>	<i>Calendrier</i>	<i>État d'avancement</i>	
Gestion stratégique des achats à l'ONU	Mettre au point des profils de compétence pour le Service des achats	Court terme (3 à 6 mois)	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux ont commencé. L'Équipe de réforme des achats les terminera avec l'aide du Bureau de la gestion des ressources humaines.
	Réviser les normes et procédures de recrutement du personnel chargé des achats	Court terme (3 à 6 mois)	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux ont commencé. L'Équipe de réforme des achats les terminera avec l'aide du Bureau de la gestion des ressources humaines.
	Mettre à jour le système de notation des fonctionnaires du Service des achats	Moyen terme (6 à 9 mois)	<ul style="list-style-type: none"> La révision des politiques et des règles d'administration du personnel des achats a commencé en consultation avec le Bureau de la gestion des ressources humaines. Les nouvelles modifications à apporter à la gestion des résultats feront partie du programme de travail de l'Équipe de réforme des achats.

A. Renforcement des contrôles internes

9. L'action engagée par le Secrétariat pour renforcer le contrôle interne des achats s'est concentrée sur les cinq domaines prioritaires suivants : i) déontologie et intégrité; ii) gestion et personnel; iii) procédures relatives aux achats; iv) gouvernance; et v) informatique. Elle est décrite dans les paragraphes ci-après du présent rapport.

1. Déontologie et intégrité

a) Promotion de la déontologie sur les lieux de travail

10. Pour faciliter la réalisation de son objectif de promotion de l'intégrité, de la transparence et de la déontologie sur les lieux de travail, l'Organisation s'est dotée d'un Bureau de la déontologie chargé de diffuser et actualiser les normes de conduite; donner confidentiellement aux fonctionnaires des avis et conseils sur les conflits d'intérêts; élaborer, en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, des modules de formation en déontologie; administrer le programme de transparence en matière d'intérêts financiers; et protéger les fonctionnaires contre les représailles qu'ils risquent de subir s'ils dénoncent des manquements. Le Bureau de la déontologie devrait jouer, par ses conseils et ses avis, un rôle important dans la promotion des règles déontologiques de la fonction achats, et il sera également appelé à participer à l'examen des prestations des fournisseurs sous l'angle déontologique.

11. Le Secrétaire général a promulgué la circulaire ST/SGB/2006/6, intitulée « Déclaration de situation financière et déclaration d'intérêt », qui impose à tous les fonctionnaires chargés des achats ou ayant pour fonction principale d'acheter des biens et services de remplir une déclaration de situation financière. Cette obligation pèse aussi sur tout fonctionnaire qui a directement accès à des informations confidentielles sur la passation de marchés. Le Secrétaire général a décidé de promulguer aussi en 2006 une circulaire sur les règles gouvernant la conduite des fonctionnaires appelés à intervenir dans les achats, qui devront remplir une déclaration de responsabilité déontologique. La souscription de ces déclarations sera une condition préalable à la nomination de fonctionnaires à des fonctions susceptibles de les faire participer à l'acquisition de biens et services pour l'Organisation et se justifie par la responsabilité fiduciaire qu'ils auront à exercer.

b) Protection des personnes qui dénoncent des manquements

12. Soucieux que l'Organisation fonctionne en toute transparence et équité et qu'à cette fin les personnes qui signalent des manquements ou concourent à des audits ou enquêtes dûment autorisés soient mieux protégées, le Secrétaire général a promulgué la circulaire ST/SGB/2005/21. La politique de protection des fonctionnaires dénonçant des manquements qu'énonce cette circulaire prévoit plusieurs garanties visant à encourager le respect des règles déontologiques.

13. La création du Bureau de la déontologie et la promulgation de la politique de protection des personnes qui dénoncent des manquements sont des étapes importantes dans la campagne menée par l'Organisation pour s'assurer que les membres de son personnel, notamment ceux qui interviennent dans les achats, possèdent les plus hautes qualités d'intégrité exigées de fonctionnaires internationaux. Ces mesures, jointes à la promulgation d'un code de conduite des

fournisseurs et à la mise en place d'un système indépendant de contestation des adjudications (voir plus bas), répondent à la demande que l'Assemblée générale a faite au Secrétaire général, au paragraphe 12 de sa résolution 59/288, de publier sans tarder des directives déontologiques.

c) Formation déontologique

14. La formation déontologique et la formation aux questions d'intégrité font désormais partie intégrante des programmes de formation de l'Organisation. Poursuivre et renforcer la formation du personnel intervenant dans les achats, y compris sur les questions de déontologie et d'intégrité, est une priorité. Avec l'aide de fonctionnaires de l'UNICEF, le Service des achats a organisé en 2005 un programme de formation en déontologie des achats. Il s'emploie actuellement, en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, à mettre au point une formation déontologique spécialement conçue à l'intention du personnel chargé des achats.

d) Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies

15. Le Service des achats a achevé de rédiger le Code de conduite des fournisseurs ainsi qu'un guide pratique, un guide des recours et divers outils d'auto-évaluation pour les fournisseurs. L'application effective du Code de conduite des fournisseurs est essentielle si l'on veut atteindre l'objectif de préservation de l'intégrité de l'ONU dans ses activités de passation de marchés. Il importe au plus haut point que le personnel et les fournisseurs de l'ONU soient pleinement informés des dispositions et de l'application du Code, qui a été promulgué récemment et affiché sur le site Web. Il devrait faciliter la mise au point d'un programme d'information destiné à aider le personnel et les fournisseurs de l'ONU à comprendre clairement ce qui est attendu d'eux.

16. Le Service des achats fait par ailleurs la réclame du Pacte mondial à la fois sur son site Web et dans ses documents d'appel d'offres. La promulgation du Code de conduite des fournisseurs fait d'ailleurs partie de la campagne menée par l'Organisation pour encourager les entreprises à adhérer volontairement aux principes de responsabilité sociale énoncés dans le Pacte mondial, comme l'a noté l'Assemblée générale dans sa résolution 59/288 (par. 15).

e) Système indépendant de contestation des adjudications

17. Pour améliorer encore la transparence de la prise de décisions en matière de marchés, le Secrétaire général mettra en place en septembre 2006 au plus tard un système indépendant de contestation des adjudications qui permettra aux soumissionnaires d'un appel d'offres lancé par l'Organisation de demander que telle ou telle décision d'adjudication soit soumise à un examen. Ce système fonctionnera à l'extérieur de la hiérarchie du Service des achats, ce qui renforcera l'indépendance et la transparence de l'examen demandé. Il comprendra un comité d'examen composé de représentants de divers services du Secrétariat, y compris le Bureau de la déontologie. Le Comité d'examen aura accès à toutes les informations pertinentes sur le marché en cause et communiquera directement ses constatations et recommandations sur les contestations à la haute direction, qui rendra sa décision définitive sous la conduite du Bureau du Conseiller juridique. Le Service des achats a sollicité les conseils du Bureau des affaires juridiques pour mettre au point les

détails de la procédure à suivre. Cette procédure sera affichée à l'intention des fournisseurs sur le site du Service des achats.

2. Gestion et personnel

a) Mobilité et rotation du personnel des achats

18. L'ONU tient son personnel pour son actif le plus précieux. En accord avec cette philosophie, l'adoption d'un programme d'évolution de carrière pour le personnel des achats permettra d'instituer un régime de rotation entre le Siège et le terrain pour les fonctionnaires du Service des achats et les fonctionnaires des bureaux extérieurs. Dans ce cadre, le Service des achats a déjà lancé un programme de mutation parmi son personnel pour éviter que les mêmes fonctionnaires ne soient en contact avec les mêmes fournisseurs pendant trop longtemps. Cette réforme, qui fait partie intégrante de la politique générale de mobilité de l'ONU, aura aussi pour effet de faciliter la mobilité entre organismes du système des Nations Unies.

b) Formation

19. Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans toute une série de résolutions, notamment au paragraphe 14 de sa résolution 59/288, la formation de son personnel est une priorité de l'Organisation. Conformément à la déclaration du Secrétaire général selon laquelle, pour rendre plus efficace la planification des carrières, il conviendrait d'organiser des formations ciblées, de définir les conditions nécessaires de l'avancement et d'offrir des parcours professionnels plus diversifiés, l'Organisation accélère son investissement dans la formation du personnel intervenant dans les achats, tant au Siège que dans les bureaux extérieurs. Le Secrétariat a confié au Bureau de la gestion des ressources humaines, agissant en collaboration avec le Service des achats, la gestion d'un module d'administration des achats et des marchés du Programme de formation de l'ONU en administration. Cependant, ce programme a été conçu pour le personnel en général et, s'il peut intéresser les débutants parmi les fonctionnaires chargés des achats, le Service des achats n'en a pas moins besoin d'un programme de formation plus avancé.

20. C'est pourquoi le Service des achats a mis au point son propre programme de formation sur le terrain lorsqu'il a accepté de prendre en charge la formation aux marchés publics du personnel des opérations de maintien de la paix. Cette décision lui a permis d'assurer la formation de plus de 400 administrateurs et assistants en 2004 et 2005. En collaboration avec le Groupe de travail interorganisations sur les achats et avec le souci de dégager une solution à plus long terme, il s'est employé à mettre au point un programme commun de délivrance de certificats d'aptitude. À l'origine, ce programme visait à doter à terme l'ONU de son propre programme de délivrance de certificats d'aptitude, mais depuis on s'est rendu compte qu'il serait fort complexe et coûteux d'administrer de façon centralisée un programme spécifique à l'Organisation qui couvrirait tous ses fonctionnaires chargés des achats dans le monde. Le Groupe de travail interorganisations sur les achats va donc continuer d'étudier la faisabilité d'un tel système à l'échelle mondiale, et dans l'intervalle les fonctionnaires concernés seront invités à faire appel à des programmes externes de délivrance de certificats d'aptitude.

21. Pendant la deuxième moitié de 2005, des fonctionnaires appartenant à 24 organismes différents ont reçu une formation aux fonctions de formateur interne. Environ 50 formateurs sont maintenant en état d'assurer eux-mêmes des formations au sein du système des Nations Unies. Du matériel pédagogique sera mis au point dès que le texte du Manuel de pratique des achats aura subi sa révision finale en juin 2006. Le Secrétariat s'emploie aussi à mettre au point un programme type de formation aux achats.

Tableau 2
Programme type de formation aux achats

	<i>Bureau de la gestion des ressources humaines (ONU)</i>			<i>Déontologie et intégrité</i>
	<i>Formation en administration</i>	<i>Formation de base à la fonction achats</i>	<i>Perfectionnement</i>	<i>Détection des irrégularités</i>
				<i>Contrôle interne</i>
Première année	Module achats et administration des marchés	Programme commun des Nations Unies pour la formation aux achats	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse d'états financiers • Gestion des fournisseurs • Négociation de marchés • Droit des marchés publics 	Formation permanente sur toute la durée de la carrière
Deuxième année	Poursuite de la formation des nouvelles recrues et recyclage périodique		<ul style="list-style-type: none"> • Formations spécialisées (bâtiment-travaux publics, technologies de l'information, octroi de licences de logiciels, consultances, logistique, etc.) • Gestion des risques • Recherche stratégique de fournisseurs 	↓
Troisième année		Poursuite de la formation des nouvelles recrues et recyclage périodique	↓	

Dans le cadre de ce programme type de formation aux achats, le Secrétariat a l'intention de former environ 400 fonctionnaires des achats et demande donc l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 800 000 dollars par an pour que chaque fonctionnaire concerné puisse suivre au moins deux stages de formation par an. Pour multiplier les possibilités de formation mises à la disposition du personnel des achats, on utilisera d'abord les programmes de formation existants dans les divers organismes du système des Nations Unies. Le crédit supplémentaire de 800 000 dollars couvrira les frais de déplacement de fonctionnaires du Service des achats vers les bureaux extérieurs (150 000 dollars) pour y dispenser les formations voulues, les frais de consultance pour les prestations nécessaires à la formation de 400 fonctionnaires des achats (640 000 dollars) et le coût du matériel pédagogique et des fournitures (10 000 dollars).

22. Pour que le programme de formation à la fonction achats puisse être effectivement mis en œuvre, il faudra d'abord réaliser que la valorisation du personnel doit se faire de façon cohérente et équitable. Dans ce cadre, l'Organisation prévoit de faciliter à ses fonctionnaires l'accès aux certificats d'aptitude délivrés par d'autres organismes du système comme il a été dit plus haut. Le Secrétariat assurera l'évaluation et le suivi des programmes de formation auxquels s'inscriront ses fonctionnaires et rendra compte à l'Assemblée générale dès qu'elle aura recueilli et analysé un volume suffisant de données pertinentes.

23. De surcroît, le Secrétariat met au point des formations spécialisées à l'intention de tous les autres groupes professionnels intervenant dans la fonction achats. Ces formations mettront fortement l'accent sur l'obligation de rendre des comptes qui accompagne l'exercice de responsabilités fiduciaires ainsi que sur la gestion des ressources. Elles auront aussi des liens directs avec les valeurs et compétences de base de l'Organisation pour faciliter le respect de la déontologie et de l'obligation de rendre des comptes. Selon l'étendue des moyens financiers mis à la disposition du programme de formation, tout le personnel des achats sera tenu de suivre, à l'interne ou à l'externe, au moins deux stages de formation par an dans le cadre des objectifs prévus par le plan de travail de leur unité administrative aux fins du système d'évaluation et de notation des fonctionnaires.

24. Le Département des opérations de maintien de la paix met actuellement au point un programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources, connu sous son acronyme anglais de SMART, qui devrait faciliter le développement des qualités d'encadrement et l'évolution des carrières de ses bénéficiaires en leur faisant suivre une série de modules de formation dont l'acquisition conditionnera leur avancement. Ce programme a pour but d'assurer la formation et la compétence du personnel supérieur de soutien des missions dans les fonctions d'appui administratif. Il comprendra un module de gestion des ressources consacré à la fourniture et à la gestion de biens et services qui permettra de renforcer la connaissance des pratiques de l'ONU en matière d'approvisionnement chez les cadres supérieurs affectés à des missions de maintien de la paix.

3. Gestion de la fonction achats

a) Actualisation du *Manuel des achats*

25. La dernière version du *Manuel des achats* datait de janvier 2004 et faisait suite à une révision majeure des procédures de passation des marchés mises progressivement en place depuis l'édition précédente qui datait, elle, de 1998. Le Service des achats a publié en juin 2006 une nouvelle édition du Manuel qui incorpore un certain nombre de directives récentes. Dans le cadre d'un projet à moyen terme, l'Organisation étudie actuellement la possibilité de mettre au point une version en ligne du Manuel dotée de fonctions de recherche qui faciliteraient aux usagers l'accès aux informations et aux solutions qu'il contient. Le Manuel sera mis à jour régulièrement de façon à ce qu'il offre toujours la version la plus récente des politiques et procédures de l'Organisation applicables aux achats.

b) Révision des clauses et conditions générales des appels d'offres

26. Le Secrétariat a promulgué une version révisée des clauses et conditions générales de ses appels d'offres pour renforcer la main de l'Organisation face à la collusion entre soumissionnaires, aux actions anticoncurrentielles, aux tentatives d'obtenir une assistance indue, à l'emploi d'anciens fonctionnaires des Nations Unies et autres manœuvres frauduleuses et répréhensibles. Les clauses et conditions générales révisées, qui sont en vigueur depuis janvier 2006, font obligation aux fournisseurs de déclarer tout conflit d'intérêts.

27. Ayant ainsi adopté des clauses et conditions générales révisées pour ses appels d'offres, l'Organisation révisé maintenant les conditions générales de ses contrats. Après leur avoir ajouté une clause d'interdiction de l'exploitation et des abus sexuels en juin 2005, le Service des achats leur incorporera prochainement les principes de lutte contre la corruption inscrits dans le Code de conduite des fournisseurs pour leur donner un caractère obligatoire.

c) Renforcement du Comité d'examen des fournisseurs

28. Au paragraphe 17 de sa résolution 59/288, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de poursuivre l'action menée pour assurer l'enregistrement des carences des fournisseurs qui, systématiquement, n'exécutent pas leur contrat ou l'exécutent mal, et de prendre les dispositions voulues en ce qui concerne leur maintien sur la liste des fournisseurs agréés. Conformément à cette demande, le Comité d'examen des fournisseurs a multiplié les séances d'examen de ces carences. Depuis octobre 2005, plusieurs problèmes ont ainsi été portés à l'attention du Comité. Après examen de ces problèmes par le Comité, l'Organisation a suspendu ses relations avec plusieurs fournisseurs pour des motifs variés.

29. L'Organisation a décidé de renforcer encore ses moyens d'examen des prestations des fournisseurs. Chaque fois que le Comité d'examen sera saisi de questions concernant des fournisseurs dont on a des raisons de croire qu'ils ont des activités criminelles ou entachées de fraude, de corruption ou d'irrégularités ou qu'ils ont des comportements non professionnels ou non conformes aux règles déontologiques, il s'adjoindra des représentants de divers services du Secrétariat, notamment le Bureau de la déontologie, pour agir dans une transparence encore plus grande. Dans de tels cas, le Comité d'examen des fournisseurs sera présidé par le chef du Service des achats, qui formulera les recommandations voulues au Sous-

Secrétaire général investi de l'autorité nécessaire pour prendre une décision définitive.

d) Amélioration du registre des fournisseurs

30. Le Service des achats du Siège s'est toujours fondé sur ses propres critères pour évaluer les candidatures à l'inscription sur sa liste des fournisseurs. Parmi ces critères, on citera la pertinence des produits et services proposés, la solvabilité, les antécédents commerciaux, le contrôle de la qualité et les références commerciales. Celui de la solvabilité est le plus délicat et le plus controversé. Il est difficile en effet d'apprécier les données financières recueillies en raison de la diversité des normes et pratiques comptables en vigueur dans les pays où les firmes candidates exercent leur activité. C'est pourquoi le Service des achats est en train de revoir ses critères d'évaluation des données financières communiquées par les candidats et d'accroître ses moyens d'analyse. Il a déjà demandé à cette fin des crédits supplémentaires à prélever sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (voir le rapport A/60/727).

31. Améliorer le fichier des fournisseurs agréés des missions de maintien de la paix constitue un autre projet important. Le Service des achats a lancé dans ce but un programme qui lui permettra de partager ses fournisseurs avec les missions et de mettre régulièrement à jour les informations les concernant afin que les missions puissent compter sur des sources d'approvisionnement fiables. Dans les missions de maintien de la paix, il ne serait guère réaliste d'exiger des fournisseurs locaux qu'ils présentent des états financiers élaborés car beaucoup de ces missions se trouvent dans des pays qui relèvent à peine d'un conflit. C'est pourquoi l'Organisation applique aux fournisseurs locaux des critères d'agrément moins stricts; elle s'emploie aussi à leur offrir davantage de possibilités d'emporter des marchés afin d'atteindre un autre de ses objectifs, qui est de contribuer au développement durable des pays sortant d'un conflit en soutenant leur secteur privé. Cette question a fait l'objet d'un débat approfondi lors d'un récent séminaire organisé au Siège à l'intention des responsables des achats. Des recommandations tendant à officialiser et normaliser les pratiques décrites ci-dessus sont en cours de rédaction et feront partie des prochaines modifications du *Manuel des achats*.

32. Comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 7 de sa résolution 59/288, l'Organisation est en train de simplifier, en consultation avec les membres du Groupe de travail interorganisations sur les achats, sa procédure d'agrément des fournisseurs grâce au « Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ». Pour que l'évaluation des candidats à l'agrément se fasse de façon plus efficace, le Groupe de travail a confié à son sous-groupe de la gestion des fournisseurs le soin de revoir la procédure de préqualification ainsi que le mécanisme par lequel le travail d'évaluation est réparti entre les organismes participants selon le principe de l'organisme chef de file. À sa réunion de juin 2006 au Brésil, le Groupe de travail interorganisations sur les achats a examiné la question de la gestion des fournisseurs et celle du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. Cet examen s'est étendu au suivi des décisions que le groupe de travail avait prises à sa réunion de 2005 et a permis de confirmer que tous les organismes du système des Nations Unies sont résolus à faire du Portail leur source unique, comme le demande l'Assemblée générale au paragraphe 5 de sa résolution 59/288.

e) Examen des règles et procédures applicables aux achats sur le terrain

33. Le Règlement financier et les règles de gestion financière sont suffisamment larges pour répondre aux besoins normaux des services des achats des organismes des Nations Unies. Par contre, en cas de démarrage ou de renforcement massif d'une mission de maintien de la paix, les politiques et procédures actuelles ne sont ni assez rapides ni assez souples. En effet, les opérations de maintien de la paix qui se trouvent dans cette situation ont généralement des besoins immédiats et toujours changeants à remplir dans des délais très brefs. L'incapacité de fournir les approvisionnements nécessaires dans les délais voulus empêche l'Organisation de s'acquitter des mandats qui lui sont confiés et entraîne souvent une augmentation importante des coûts, puisque les retards éventuels peuvent être une source de dépenses opérationnelles considérables qui doivent permettre à la mission de se maintenir en attendant une solution définitive.

34. Les dérogations prévues par la règle de gestion financière 105.16 concernent exclusivement l'application des procédures formelles d'appel à la concurrence. Il faudra disposer d'une procédure abrégée – et par conséquent accélérée – d'appel à la concurrence et de passation des marchés pour pouvoir répondre rapidement aux demandes d'achat dites IOR (« Immediate Operational Requirements »), réservées aux besoins opérationnels immédiats. Des dispositions particulières qui permettront de répondre rapidement aux besoins opérationnels immédiats seront donc ajoutées à la prochaine édition du *Manuel des achats*. Le Secrétaire général pourra alors faire jouer des procédures et dispositifs respectant le principe général de l'« intérêt de l'Organisation » prévu à l'article 5.12 d) du Règlement financier.

35. En plus de ces procédures spéciales visant à répondre aux besoins opérationnels immédiats de ses missions de maintien de la paix, l'Organisation a l'intention d'adopter des pratiques applicables à certains secteurs spécifiques du marché et d'aligner sa fonction achats sur la pratique de ces secteurs, par exemple pour l'affrètement de navires, le génie civil, le bâtiment et les baux commerciaux. Dans ce cadre, elle demandera un crédit supplémentaire de 200 000 dollars pour se procurer les services de spécialistes qu'elle chargera de passer en revue les pratiques commerciales et la passation de marchés dans les secteurs considérés.

36. Les règles actuelles encadrant la délégation de pouvoir prévoient que les services des achats des missions de maintien de la paix doivent faire approuver leurs marchés par le Service des achats du Siège lorsque leur montant dépasse un seuil déterminé. Lorsque ces missions ont terminé un appel d'offres, leurs propositions d'adjudication du marché doivent être examinées d'abord par un comité local des marchés, puis par le Comité des marchés du Siège. On procède actuellement à une mise à plat des règles de la délégation de pouvoir pour mettre fin aux doubles emplois et rationaliser les procédures d'adjudication au niveau local, afin d'utiliser à fond les pouvoirs délégués au plan local et de clarifier le rôle du Comité des marchés du Siège.

f) Dossiers approuvés a posteriori

37. La récente multiplication des opérations de maintien de la paix s'est traduite par une augmentation du nombre des dossiers approuvés a posteriori, pour les raisons décrites aux paragraphes 33 et 34 ci-dessus. En septembre 2005, une directive a été publiée selon laquelle tous les dossiers approuvés a posteriori doivent être établis et revus par le chef du bureau concerné, qui doit fournir une justification

détaillée de leur présentation tardive. Cette nouvelle politique, ajoutée aux mesures de rationalisation des procédures de terrain, offre des garanties suffisantes de voir le nombre des dossiers approuvés a posteriori se réduire à un minimum, comme le demande l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 59/288.

4. Gouvernance

a) Gestion des risques

38. Un certain nombre des améliorations apportées au contrôle interne ont été décrites dans les paragraphes qui précèdent et la gestion des risques en matière d'achats comprend l'évaluation des risques liés aux principaux marchés. En outre, l'Organisation a mis au point des instruments diagnostiques permettant d'identifier les anomalies potentielles dans les opérations financières en utilisant les données disponibles dans les bases de données sur les achats.

39. De nombreuses mesures ont été introduites pour renforcer plus avant le contrôle interne exercé sur les activités quotidiennes. Les procédures ont été renforcées pour ce qui est des réunions avec les fournisseurs. Conformément aux pratiques optimales en matière d'achats dans le secteur public, une machine perforatrice a été introduite afin d'identifier les documents d'appel d'offres initialement reçus avec perforation, ce qui élimine pratiquement tout risque de substitution des documents. Des mesures de renforcement de la sécurité dans la salle où sont conservées les soumissions dans le Service des achats sont actuellement mises en place avec l'installation d'une télévision en circuit fermé et, en tant que mesure de sécurité supplémentaire, un système de verrouillage à carte biométrique est en voie d'installation.

40. Dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques, l'Organisation a également pris un certain nombre de mesures visant à atténuer les risques en diversifiant les achats au sein du système des Nations Unies de manière à tirer parti des connaissances que possèdent d'autres organisations, comme il est décrit plus loin.

41. Dans le contexte des opérations sur le terrain, le Département des opérations de maintien de la paix doit établir un équilibre entre la nécessité d'appuyer l'exécution des mandats qui lui sont confiés par le Conseil de sécurité et celle de respecter toutes les procédures à suivre pour les achats, en sachant que si l'appui n'est pas fourni en temps voulu, cela risque de compromettre l'exécution des mandats. Dans cet ordre de préoccupations, le Département a élargi la portée de ses stratégies d'atténuation des risques et prête une attention particulière à la gestion des risques durant la phase de démarrage et d'expansion majeure des opérations de maintien de la paix. Plus précisément, le Département a pris des mesures visant à améliorer la coordination et le contrôle durant le processus de planification, telles que la mise en place d'un groupe d'étude chargé d'examiner les besoins, dont il est fait mention au paragraphe 58, et qui a pour tâche de confirmer, notamment, la validité des principaux facteurs de planification et des hypothèses dans la phase initiale des activités de planification des missions.

b) Exécution des marchés

42. Sous réserve de la disponibilité de ressources supplémentaires, le Service des achats procédera à un examen formel des prestations des fournisseurs au moins tous les six mois dans le cas de tous les grands marchés se rapportant aux opérations de

maintien de la paix. Le Département des opérations de maintien de la paix a chargé les missions sur le terrain de mettre en place un processus d'examen analogue dans le cas des principaux marchés passés sur place. Ces mesures faciliteront l'identification et le règlement systématique des questions se rapportant à la passation des marchés de manière à assurer la détection dès la phase initiale des lacunes que dénotent les arrangements contractuels, les différends potentiels et les changements importants survenus dans les besoins. Ces mesures faciliteront également la définition d'une position unifiée sur l'interprétation des marchés ainsi que l'élaboration du plan d'action arrêté d'un commun accord en vue de traiter les questions se rapportant aux marchés.

43. En juin 2005, le Département des opérations de maintien de la paix a créé un groupe chargé de l'exécution et de la gestion des marchés afin de consolider la supervision des fournisseurs en tant que fonction globale de gestion. Le groupe renforcera les contrôles internes en élaborant et en mettant en place progressivement un cadre général d'exécution et de gestion des principaux marchés de fourniture de services (carburant, rations et services aéroportuaires, par exemple). L'an prochain, l'une des tâches prioritaires confiées à ce groupe consistera à améliorer les modèles de suivi et d'établissement des rapports concernant les questions contractuelles dans le cas de la passation des principaux marchés de prestation de services indépendants tant des fonctions d'achat que des demandes de fournitures.

c) Amélioration de l'examen des mesures d'achat et du processus d'approbation

44. Le Comité des marchés du Siège est un organe consultatif, qui examine les demandes d'achat d'un montant supérieur à 200 000 dollars afin de s'assurer que les procédures appropriées sont respectées. L'une des mesures prises dans ce domaine, comme suite à une recommandation formulée antérieurement par le Bureau des services de contrôle interne, consiste à transférer l'obligation de rendre compte du secrétariat du Comité des marchés du Siège au Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion afin d'éliminer toute perception éventuelle de conflits d'intérêts à laquelle pouvait donner lieu la structure hiérarchique précédente selon laquelle le secrétariat du Comité rendait compte au Bureau des services centraux d'appui, qui est l'un des principaux bureaux demandeurs de fournitures au sein du Secrétariat. Une autre initiative visant à améliorer le fonctionnement du Comité consiste à revoir le seuil financier des demandes d'achat soumises devant être évaluées par le Comité en vue de permettre à celui-ci de consacrer davantage de temps à l'examen des propositions stratégiquement importantes et complexes de manière à réaligner sa charge de travail. L'examen du seuil financier sera achevé d'ici à la fin septembre 2006. L'allocation de ressources supplémentaires a également été proposée pour appuyer le Comité dans sa fonction d'examen par suite de l'essor extraordinaire des activités de maintien de la paix (A/60/727).

d) Structure de gouvernance des achats et délégation de pouvoir en matière d'achats

45. Par le biais des délégations de pouvoir en matière d'achats depuis 2005, le Sous-Secrétaire général du Bureau de l'appui aux missions du Département des opérations de maintien de la paix a été habilité à autoriser les achats, pouvoir qui a été à son tour délégué aux directeurs de l'administration ou aux chefs de l'administration et, par la suite, aux chefs des services d'achat et au personnel

chargé des achats au sein des missions de maintien de la paix. En vertu de cette délégation de pouvoir, les missions de maintien de la paix ont été autorisées à passer des marchés pour faire face aux besoins de base, qui se prêtent de par leur nature à des achats sur place, à hauteur de 1 million de dollars par marché et de 200 000 dollars pour les besoins non essentiels, ce qui facilite l'achat des services locaux.

46. Des récents rapports d'audit ont souligné la nécessité pour le Secrétariat d'examiner la structure organisationnelle de la gestion des achats. Ces rapports font apparaître des lacunes possibles dans les mécanismes de contrôle tenant à la division des responsabilités entre le Département de la gestion et le Département des opérations de maintien de la paix en ce qui concerne les achats destinés aux opérations de maintien de la paix. Un groupe de travail est actuellement mis en place pour examiner comment on pourrait modifier la structure organisationnelle afin de mieux harmoniser responsabilités et autorité et afin d'améliorer le mécanisme d'ensemble de contrôle des achats pour les opérations de maintien de la paix, tout en demeurant réceptif aux besoins opérationnels des opérations sur le terrain. L'harmonisation des responsabilités en matière de gestion des achats destinés aux opérations de maintien de la paix entre le Département de la gestion et le Département des opérations de maintien de la paix tiendra dûment compte des pratiques optimales en ce qui concerne les achats effectués par le secteur public. Les résultats de l'examen effectué par le groupe de travail seront portés à la connaissance de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session dans le cadre du paragraphe 20 de sa résolution 59/288.

e) Contrôle des activités d'achat sur le terrain

47. Le cadre de responsabilité à l'Organisation des Nations Unies se fonde sur une hiérarchie qui est transmise, par l'intermédiaire du Secrétaire général, des cadres supérieurs et des cadres moyens, à tous les autres membres du personnel. Le cadre général des responsabilités sera examiné dans le contexte de la structure de gouvernance et de la délégation des pouvoirs d'achat en ce qui concerne les missions de maintien de la paix.

48. Eu égard au paragraphe 16 de la résolution 59/288, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme spécial au sein du Département des opérations de maintien de la paix visant à permettre au Département d'assumer la responsabilité des délégations de pouvoirs en matière d'achats qui lui sont consenties et d'en rendre compte ainsi que d'exercer les nouvelles responsabilités qui lui ont été conférées en matière de contrôle des activités d'achat sur le terrain. Le personnel sera responsable de l'administration des délégations de pouvoirs en matière d'achats consenties aux missions sur le terrain, sera chargé de centraliser les plans d'achat et supervisera les principales activités d'achat dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Il mettra en outre l'accent sur le renforcement des capacités sur le terrain, l'objectif étant d'apporter aux bureaux d'achat sur le terrain l'appui nécessaire sous forme de personnel, de matériel, de systèmes et de formation afin de leur permettre de s'acquitter des délégations de pouvoirs qui leur ont été octroyées en matière d'achats d'une manière qui réponde aux besoins. Le Groupe de travail en voie de création, ainsi qu'il est mentionné plus haut au paragraphe 46, prendra également en compte le principe de responsabilité dans son examen.

5. Systèmes d'information

49. Le système actuel de gestion des achats appliqué par le Service des achats au Siège a été mis en place en 1992. Ce système a fait l'objet de toute une série d'améliorations, mais sa structure technique n'offre pas aux utilisateurs la souplesse dont ils ont besoin pour améliorer les fonctions et en conséquence, le Service des achats a dû mettre en place des systèmes auxiliaires liés au système de gestion des achats au Siège en ce qui concerne la production des documents d'appel d'offres et de divers rapports de gestion. Dans les missions de maintien de la paix, le Département des opérations de maintien de la paix a mis en place le système central informatisé de gestion des achats (système Mercury).

50. Les missions du Département des opérations de maintien de la paix ont accès aux marchés passés par le Siège par l'entremise de Mercury. Toutefois, les transferts des données font appel à une interface de traitement par lots, ce qui a pour effet de retarder les actualisations des données en temps réel. Afin de se procurer les données sur les achats en temps réel à l'échelle de l'Organisation, le Service des achats, en collaboration avec le Département, a entamé la mise en place d'une version du système Mercury destinée au Siège, ce qui permettra à l'Organisation d'échanger et de partager les données entre le Siège et les missions de maintien de la paix en temps réel.

51. On a suspendu provisoirement la mise au point de la version du système Mercury destinée au Siège, l'Organisation examinant par ailleurs la possibilité de remplacer le Système de gestion intégré (SIG) par un système faisant appel à un progiciel de gestion intégré. L'Organisation procède actuellement à l'analyse des coûts et avantages de diverses options en matière d'achats, y compris le recours à des logiciels d'accès libre, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 60/260. Les ressources nécessaires seront, si besoin est, présentées à l'Assemblée générale une fois cette analyse achevée.

52. Le Service des achats entreprend actuellement d'améliorer son site Web destiné au public, lequel fournira des informations supplémentaires dans les domaines de l'octroi des marchés et des bons de commande de manière à renforcer davantage encore la transparence. La première phase de ce projet d'amélioration sera achevée en juin 2006.

B. Optimisation de la gestion des acquisitions et des achats

53. Le Secrétariat a engagé un certain nombre d'initiatives stratégiques visant à optimiser les opérations d'achat. Ces initiatives s'inspirent d'un concept d'approvisionnement stratégique dont l'objet est de renforcer les synergies dans le domaine des achats au sein du système des Nations Unies par la constitution de partenariats. On devrait pouvoir de la sorte réduire les doubles emplois administratifs et démultiplier le pouvoir d'achat commun de manière à réaliser de meilleures économies d'échelle. On mentionnera au nombre de ces initiatives spécifiques une meilleure planification des acquisitions, la consolidation des demandes, le recours plus large à des arrangements contractuels de longue durée, tout spécialement pour la fourniture de services en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, l'utilisation des connaissances et l'exploitation des moyens d'achat d'autres organismes des Nations Unies en tant qu'organisation chef de file ainsi que le partage des tâches visant à éliminer les doubles emplois. On

compte que ces mesures se traduiront par une diminution des coûts globaux à l'échelle du système des Nations Unies. Les paragraphes qui suivent mettent en relief les mesures spécifiques que le Secrétariat a engagées ou s'apprête à engager.

1. Planification et coordination efficaces des achats

54. Dans sa résolution 52/226, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que tous les départements et bureaux du Siège et des lieux d'affectation hors Siège établissent, en collaboration avec la Division des achats, des programmes d'achat annuels. Le Service des achats et le Département des opérations de maintien de la paix ont régulièrement souligné l'importance de la planification des achats grâce aux communications annuelles avec les départements et bureaux au sein du Secrétariat et les missions de maintien de la paix et par l'intermédiaire des communications de suivi. Cette question est également portée à l'attention des chefs des achats dans les missions de maintien de la paix et les bureaux hors Siège lors de la conférence annuelle. En outre, des outils d'information ont été utilisés pour superviser les dépenses liées aux marchés et les clauses qui y figuraient de manière à pouvoir planifier largement à l'avance les achats à effectuer; toutefois, la limitation des ressources en a parfois compromis l'exécution dans les délais voulus.

55. Le Département des opérations de maintien de la paix a œuvré avec toutes les missions sur le terrain pour veiller à ce que ces conditions soient respectées. Des directives ont été établies à l'intention des chefs de l'administration des opérations de maintien de la paix, réaffirmant leurs responsabilités en ce qui concerne la planification des achats et la conduite des examens trimestriels prescrits. On constate déjà une amélioration dans le respect de ces conditions lors de l'établissement des plans d'achat. Un processus visant à examiner ces plans tous les trimestres a été instauré. Cela a facilité la détermination systématique des ressources nécessaires nettes, à mesure que le matériel et les fournitures excédentaires sont identifiés pour redistribution, tout en améliorant les prévisions des besoins à long terme de l'Organisation en ce qui concerne les biens d'équipement et les principaux services d'appui.

56. Diverses mesures ont été prises pour optimiser les achats et les prestations. On mentionnera tout d'abord le recours à une vaste échelle à des marchés portant sur un réseau mondial. Le Secrétariat a consacré des ressources notables à la passation de marchés de portée toujours plus vaste portant sur l'achat des biens d'équipement et des fournitures d'usage courant destinés aux opérations de maintien de la paix. Cela a permis de réaliser d'importantes économies d'échelle, d'obtenir des gains de productivité et de réduire les frais d'exploitation grâce à la création de parcs normalisés de matériel et de services. Ces marchés ont été l'un des principaux facteurs qui ont permis au Service des achats de faire face aux besoins considérables en matière d'appui aux achats tenant à l'essor récent sans précédent des opérations de maintien de la paix. À cet égard, le Secrétariat continue à faire respecter les règles et procédures régissant les achats et à favoriser une participation plus active de tous les fournisseurs, ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 18 de sa résolution 59/288.

57. Le Secrétariat examine actuellement la possibilité de mettre en place des dispositifs d'appui logistique, qui pourraient peut-être permettre d'optimiser davantage encore les procédures ou de minimiser les dépenses :

- Passation de marchés pour la fourniture des rations durant la phase de démarrage d'une mission;
- Mécanismes régionaux ou mondiaux d'approvisionnement en carburant;
- Dispositifs à long terme d'affrètement d'avions;
- Dispositifs concernant le déploiement des contingents;
- Dispositifs concernant les opérations de transit et d'expédition.

58. Le Secrétariat a lancé diverses autres initiatives visant à renforcer les pratiques en matière d'achats appliquées par les missions sur le terrain. Afin d'améliorer le processus de définition des besoins et de s'assurer de l'approbation, à un niveau élevé, des hypothèses de base, le Département des opérations de maintien de la paix a créé un groupe chargé d'examiner les besoins. Ce groupe est dirigé par le Sous-Secrétaire général du Bureau d'appui aux missions du Département des opérations de maintien de la paix et compte des représentants du Département de la gestion. Le groupe est chargé d'examiner les hypothèses de planification applicables aux nouvelles missions ainsi que la base sur laquelle repose l'octroi de marchés d'un montant élevé et portant sur plusieurs années. En outre, le Sous-Secrétaire général a constitué un groupe de travail concernant la réforme de la gestion des achats sur le terrain qui sera chargé d'examiner toutes les questions portant sur les achats visant à appuyer les missions sur le terrain et de mettre en œuvre les propositions de réforme des procédures de gestion.

2. Constitution de partenariats pour les activités d'achat avec d'autres organismes du système des Nations Unies

59. Ainsi que le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale » (A/60/692, proposition 14), l'Organisation a examiné la possibilité de charger certains organismes de passer pour l'ensemble du système des Nations Unies tous les marchés portant sur une catégorie déterminée de biens ou services. Les initiatives décrites plus loin ont été prises conformément aux paragraphes 4 et 6 de la résolution 59/288 de l'Assemblée visant à améliorer l'efficacité du processus d'achat en réduisant les doubles emplois et en harmonisant les pratiques suivies en matière d'achats dans l'ensemble du système des Nations Unies.

60. Conformément à la règle de gestion financière 105.17 a), le Secrétariat a l'intention d'élargir notablement la coopération interinstitutions et de faire largement appel aux dispositifs concernant les services communs avec d'autres organisations des Nations Unies. À cet égard, toutes les organisations tireraient parti des connaissances spécialisées de chacune d'entre elles ainsi que du droit qu'elles auraient de recourir aux marchés d'achat spécialisés de chacune d'entre elles. Dans la lignée de cette initiative, une étude est actuellement réalisée en vue de déterminer les domaines dans lesquels des entités spécifiques des Nations Unies détiennent un avantage compétitif. Jusqu'à présent, les domaines de coopération envisagés sont les suivants : marchés passés par l'UNICEF/OMS pour l'achat de médicaments et de fournitures médicales connexes; marchés passés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en ce qui concerne les biens de secours de base et les abris rudimentaires; marchés passés par le PAM pour assurer des services de transport; marchés passés par l'UNOPS pour la prestation de services de construction, de gestion des bâtiments et de fourniture de main-d'œuvre; marchés

passés par le Bureau des services d'achats interorganisations pour l'appui électoral, les véhicules et d'autres biens déterminés; et marchés passés par le Secrétariat de l'ONU pour l'achat de véhicules, de bâtiments préfabriqués, de matériel de génie, de matériel de bureau, de groupes électrogènes, de fournitures, de matériel de sûreté et de matériel informatique et de télécommunications.

61. Un certain nombre de contrats-cadres et d'accords à long terme négociés par différentes organisations font actuellement l'objet d'un examen visant à élargir la participation des organisations relevant du système des Nations Unies en vertu de la notion d'organisme chef de file. Le Secrétariat a conclu un certain nombre de contrats-cadres qui disposent que les autres organisations pourront y avoir recours. De même, les contrats-cadres conclus par les autres organisations ont été utilisés par le Secrétariat chaque fois qu'il était possible et avantageux de le faire.

62. Le prochain niveau de collaboration consiste à améliorer la coordination et le partage des informations concernant les activités d'achat entre les organisations relevant du système des Nations Unies afin de réaliser des économies d'échelle et d'éliminer les doubles emplois. Cette formule a déjà été amorcée dans le domaine des contrats de fret aérien et maritime par le biais de négociations conjointes avec les entrepreneurs. Des dispositifs analogues ont été envisagés dans le domaine de l'achat d'articles d'usage courant tels que les véhicules et le matériel d'informatique et de communication avec le Bureau des services d'achats interorganisations.

63. En élargissant les partenariats dans le cadre du système des Nations Unies, le Secrétariat prend en considération le cadre interne de contrôle établi à l'intérieur de ces organisations, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 60/260, qui préconise une évaluation de l'efficacité des contrôles internes des organismes des Nations Unies visés dans la proposition 14 du Secrétaire général (A/60/692) et des différences entre ces contrôles et ceux qui sont effectués par le Service des achats. Les contrôles internes en place au PNUD/Bureau des services d'achats interorganisations ainsi qu'à l'UNICEF ont été examinés récemment et il est apparu que ces deux organisations avaient en place des contrôles internes stricts.

64. Il convient de rappeler à cet égard que les réglementations et règles régissant les achats énoncés dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2003/7 avaient été établies par l'Équipe spéciale interorganisations chargée des services communs². Les mêmes réglementations et règles, auxquelles ont été apportés les ajustements mineurs voulus, ont été présentées aux Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, lesquels les ont approuvées, selon qu'il convenait, après examen par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

3. Recherche du meilleur rapport qualité-prix

65. Dans les paragraphes 9 et 10 de sa résolution 59/288, l'Assemblée générale a demandé un aperçu et une analyse générale de l'application du principe de la recherche du meilleur rapport qualité-prix. L'article 5.12 du Règlement financier considère que le rapport qualité/prix optimal est l'un des principes qui doivent être dûment pris en considération dans l'exercice des fonctions d'achat de l'Organisation. Lorsqu'ils achètent des biens et des services, les fonctionnaires chargés des achats doivent s'assurer qu'ils ont optimisé les résultats possibles en prenant en considération l'intégralité des coûts et des avantages pertinents sur toute

² A/55/461, A/52/534 et Corr.1 et A/C.5/52/46.

la durée du cycle d'achat. Les décisions fondées sur le principe de la recherche du meilleur rapport qualité-prix sont influencées par un certain nombre de facteurs :

- La procédure d'achat, à savoir les mesures visant à encourager la concurrence, à assurer la non-discrimination dans les opérations d'achat et le recours à la mise en concurrence;
- La maturité des marchés;
- Les prestations fournies;
- Les risques;
- Les considérations financières et contractuelles;
- Le coût de l'élimination du matériel.

Le fait d'accepter le prix le plus bas ne signifie pas nécessairement qu'on applique le principe de la recherche du meilleur rapport qualité-prix. Eu égard aux facteurs susmentionnés, le Service des achats a octroyé des marchés sur la base du principe de la recherche du meilleur rapport qualité-prix tout en veillant à ce que la décision soit prise d'une façon responsable et transparente.

66. En 2004 et 2005, le Service des achats a émis au total 110 appels d'offres qu'il a évalués sur la base du principe de la recherche du meilleur rapport qualité-prix et il a ensuite passé des marchés représentant un montant total d'environ 561,8 millions de dollars. Sur les 110 appels d'offres, les entrepreneurs qui ont remporté 98 marchés étaient également ceux qui avaient présenté les soumissions conformes sur le plan technique les moins coûteuses, de sorte que, sur le plan financier, il n'y avait aucune différence entre les considérations de rapport qualité-prix optimal et la soumission conforme sur le plan technique la moins onéreuse. Dans 12 cas, l'Organisation avait octroyé les marchés sur la base du principe de la recherche du meilleur rapport qualité-prix et la valeur du marché était supérieure d'environ 4,8 millions de dollars à celle de la soumission conforme sur le plan technique la moins onéreuse. Toutefois, les prix unitaires plus élevés sont compensés par les avantages supplémentaires retirés par l'Organisation. L'achat de matériel en vertu du principe de la recherche du meilleur rapport qualité-prix a pris en considération des facteurs tels que les coûts de remplacement des pièces de rechange, la durabilité du matériel, les frais d'entretien et les conditions de garantie, et se fonde sur l'évaluation du coût sur la base de la durée de vie utile et non pas sur celle du coût initial du matériel. Dans le cas de l'achat de services, la conformité sur le plan technique, le programme de contrôle et d'assurance de la qualité et la capacité supérieure de contrôle de la gestion ont été pris en compte pour déterminer le meilleur rapport qualité-prix pour l'Organisation.

4. Achats électroniques et utilisation de cartes d'achat

67. L'évolution rapide des technologies, les communications par courrier électronique et l'utilisation de sites Internet aux fins d'afficher et de recueillir des informations ont modifié les procédures d'achat publiques. Un grand nombre des missions de maintien de la paix ont confirmé les capacités des entreprises locales en matière de courrier électronique, lequel semble être un moyen plus fiable de communication écrite que l'utilisation de télécopies. L'Organisation a donc tiré parti de la rapidité des progrès techniques et utilisé son site Web pour diffuser

l'information. Une prochaine étape dans l'utilisation de la technologie porterait sur la mise en place d'achats électroniques de manière à faciliter le processus.

68. L'un des outils d'achats électroniques qui sera développé plus avant aux fins d'exploitation immédiate porte sur l'utilisation de catalogues électroniques pour passer des commandes de produits au titre de contrats-cadres. En fait, l'Organisation a déjà mis en place un système de catalogues électroniques pour l'achat de matériel médical, de matériel de transmissions et d'articles de papeterie. Pour l'instant, le catalogue électronique sert seulement à identifier les produits et les missions de maintien de la paix utilisent les bons de commande standard pour la passation effective des commandes. L'Organisation a l'intention d'étendre l'utilisation de ce système de catalogue électronique aux fournisseurs de produits dont on a besoin régulièrement de manière à faciliter les achats tout en gardant à l'esprit la nécessité de continuer de recourir aux moyens traditionnels de manière à ne pas établir de discrimination à l'encontre des fournisseurs dotés d'une capacité technologique moins avancée.

69. Le Secrétariat utilise actuellement les cartes d'achat et aura davantage encore recours à cette formule d'ici à la fin de 2006, de façon à permettre aux détenteurs de ces cartes d'effectuer dans de plus brefs délais les achats de biens de faible valeur tels que les services d'abonnement, les pièces de rechange et les produits de consommation. Cela permettra de réduire les frais de transaction dans le cas de nombreux petits achats qui font actuellement l'objet de bons de commande et d'offrir des possibilités supplémentaires de rabais tout en payant les fournisseurs plus rapidement. Afin de sauvegarder les intérêts financiers de l'Organisation, le Secrétariat a également entrepris de revoir les questions de procédures en vue de mettre en place des mécanismes de contrôle interne rigoureux, comme l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 21 de sa résolution 59/288.

5. Gestion des marchés

70. Le Service des achats a collaboré avec les services clients en vue de rationaliser les procédures de gestion des marchés de manière à améliorer le respect des règles par les fournisseurs et à faciliter le suivi des prestations fournies par ces derniers et l'établissement de rapports à ce sujet.

71. Il ressort des meilleures pratiques que l'une des conditions majeures permettant d'améliorer les prestations des fournisseurs consiste à mettre en place des normes de performance et des mécanismes d'assurance de la qualité qui sont dûment incorporés dans les marchés, garantissant de la sorte que la gestion des résultats fasse partie intrinsèquement et en permanence des relations contractuelles au lieu de constituer une activité distincte. Le Département de la gestion et le Département des opérations de maintien de la paix ont collaboré pour faire en sorte que cette approche soit appliquée à titre prioritaire dans le domaine des marchés portant sur la fourniture de services. Par exemple, les nouveaux marchés d'approvisionnement incorporent les considérations de performance et d'assurance de la qualité et l'Organisation veille à ce que cet élément soit inclus si possible dans tous les marchés futurs, y compris les marchés pour la prestation de services aéroportuaires et les systèmes de fourniture d'articles d'usage courant qui sont actuellement mis en place.

6. Réduction des délais de paiement des fournisseurs

72. Comme l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 11 de sa résolution 59/288, l'Organisation s'est efforcée de réduire les délais de paiement des fournisseurs. Au Siège, environ 80 % des paiements sont effectués dans un délai de 30 jours et les efforts se poursuivent pour améliorer encore la situation. Des retards pouvaient fréquemment se produire par suite d'une interprétation erronée des conditions de livraison et des obligations contractuelles de l'Organisation à la date de la livraison, en particulier dans le cas de livraisons effectuées dans des lieux situés hors du Siège. L'Organisation a actualisé les directives et a donné des instructions aux chefs des services financiers et aux chefs des achats pour qu'ils mettent le personnel au courant des procédures à suivre, y compris en ce qui concerne le transfert des tâches liées à la facturation des services d'achat aux services des finances dans le cadre des missions de maintien de la paix.

C. Gestion stratégique des achats

1. Programme de planification des carrières

73. Conformément aux pratiques de référence du secteur public en matière de perfectionnement du personnel chargé des achats, des cadres de planification des carrières seront conçus à destination du groupe professionnel chargé des achats à l'ONU. Ils se présenteront sous la forme de modèles de parcours professionnel, qui établiront clairement les normes auxquelles le personnel de chaque classe devra satisfaire en termes d'expérience, d'aptitudes et de compétence, et décriront la formation (y compris en cours d'emploi) et l'expérience requises à chaque étape de l'évolution de la carrière. À ce titre, une exigence essentielle sera la mobilité du personnel entre le Siège et les missions de maintien de la paix et d'autres lieux d'affectation, mobilité qui sera facilitée quand les conditions d'emploi et les dispositions contractuelles auront été rationalisées et harmonisées comme le propose le Secrétaire général dans son rapport : « Investir dans l'Organisation des Nations Unies » (A/60/692).

74. En guise de premier pas vers l'élaboration d'un parcours professionnel pour le personnel chargé des achats dans l'ensemble des lieux d'affectation du Secrétariat à l'échelle mondiale, le Service des achats a entrepris, sous la direction du Bureau de la gestion des ressources humaines, d'examiner l'ensemble des fonctions dont s'acquitte ce groupe professionnel aux fins de l'établissement d'un classement horizontal des emplois au sein du Service. À la suite de cet examen, qui permettra au Service de concevoir une structure mieux organisée assortie d'options clairement définies en ce qui concerne l'avancement, le profil d'emploi correspondant à chaque fonction sera explicité afin qu'il soit possible de planifier les carrières des fonctionnaires chargés des achats.

75. Pour mieux exploiter les ressources de base de l'Organisation en matière d'achats, il faut s'efforcer continuellement d'améliorer les compétences techniques du personnel chargé des achats et de mieux le sensibiliser aux exigences de l'intégrité. Ainsi qu'il est expliqué dans la partie du présent rapport consacrée à la formation (par. 18 à 23), une augmentation significative des ressources de l'Organisation en matière de formation sera nécessaire, puisqu'on estime qu'il faudra investir 800 000 dollars pour rendre le programme de planification des carrières pleinement opérationnel.

2. Achats dans les pays en développement et dans les pays en transition

76. La nécessité d'offrir aux fournisseurs des pays en développement et des pays en période de transition économique davantage de possibilités de remporter des marchés est une question prioritaire qui a fait l'objet d'une série de résolutions de l'Assemblée générale. Tout récemment, à l'alinéa g) de la section V de sa résolution 60/260, l'Assemblée a ainsi demandé que lui soient présentées des propositions tendant à ce que les fournisseurs des pays en développement aient, concrètement, davantage de possibilités de remporter des marchés. En 2005, la valeur des contrats concernant des biens et des services à destination du Siège et des missions de maintien de la paix négociés avec des pays en développement ou en transition s'est chiffrée à 726,5 millions de dollars, soit 44,8 % du montant total des marchés passés par l'Organisation (1 619 900 000 dollars), contre 42,1 % en 2001. Si l'on considère l'ensemble de l'Organisation, c'est-à-dire bureaux hors Siège et commissions régionales compris, la valeur des achats effectués auprès de pays en développement ou en transition en 2005 a atteint 791,5 millions de dollars sur un total de 1 milliard 774 millions de dollars, soit 44,6 %. On trouvera dans les tableaux ci-après un récapitulatif correspondant aux cinq dernières années :

Tableau 3

Achats à destination du Siège et des missions de maintien de la paix effectués dans les pays en développement et les pays en transition (Siège et missions de maintien de la paix, à l'exclusion des bureaux hors Siège et des commissions régionales)

(En millions de dollars)

	2001	2002	2003	2004	2005
Achats dans les pays en développement et dans les pays en transition	359,7	389,3	377,7	554,7	726,5
Total	854,4	812,6	891,9	1 310,6	1 619,9
Pourcentage du total	42,1	47,9	42,3	42,3	44,8

Tableau 4

Achats à destination du Siège et des opérations de maintien de la paix effectués dans les pays en développement et les pays en transition (Siège et opérations de maintien de la paix, y compris bureaux hors Siège et commissions régionales)

(En millions de dollars)

	2001	2002	2003	2004	2005
Achats dans les pays en développement et dans les pays en transition	542,2	483,6	429,1	587,7	791,1
Total	1 109,5	966,8	1 010,4	1 399,9	1 774,0
Pourcentage du total	48,9	50,0	42,5	42,0	44,6

77. Pour mieux sensibiliser les fournisseurs des pays en développement et des pays en transition aux possibilités qui leur sont offertes de remporter des marchés, le Secrétariat a, entre autres mesures, organisé des séminaires. Toutefois, il est très difficile d'établir un lien direct entre l'organisation de séminaires et l'enregistrement de nouveaux fournisseurs. Bien souvent, les entreprises représentées à ces séminaires proposent des produits et des services dont l'Organisation n'a pas besoin en temps normal. Néanmoins, les données recueillies au sujet des séminaires organisés dans 24 pays en développement ou en transition depuis 2001 font apparaître que 248 vendeurs ont satisfait à la procédure d'agrément.

78. Si l'Organisation s'efforce continuellement d'offrir aux fournisseurs des pays en développement et des pays en transition davantage de possibilités de remporter des marchés, il lui est difficile de mobiliser du personnel pour cette activité importante à un moment où il est essentiel pour elle d'appuyer les activités de passation de marchés aux fins de l'expansion des missions de maintien de paix tout en menant de concert des activités de réforme dans le but de renforcer les contrôles internes. Pour que ses représentants puissent continuer à participer aux séminaires organisés dans les pays en développement et dans les pays en transition, il est donc essentiel que l'effectif du Service des achats soit renforcé. Le Secrétariat demande donc que soit affecté au Service des achats un fonctionnaire de la classe P-3, poste qui sera financé par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, à compter de l'exercice budgétaire 2006/07. Le fonctionnaire en question aura pour tâche de concevoir un programme de séminaires à destination des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition, sous la supervision du chef de la Section des services d'appui et du titulaire du poste D-2 dont la création est proposée, qui lui fournira des orientations générales, et en consultation avec des représentants des États Membres. Sa capacité étant ainsi renforcée, le Service des achats mènera des recherches pour identifier des vendeurs en mesure de fournir les biens et les services dont l'Organisation a besoin, en collaboration étroite avec les institutions commerciales locales, telles que les chambres de commerce et les associations du monde de l'industrie, ainsi qu'avec des représentants des États Membres. Grâce à ce fonctionnaire supplémentaire, le Service des achats pourra également organiser des visites de planification auprès des institutions commerciales locales afin de les aider à procéder aux arrangements logistiques nécessaires pour la tenue de séminaires. Le fonctionnaire en question agira en outre en tant que coordonnateur de la communication, au sein du Secrétariat mais aussi avec le Groupe de travail interorganisations sur les achats et ses membres, l'objectif étant d'encourager la participation d'autres organismes des Nations Unies, selon qu'il conviendra. Enfin, grâce à ce fonctionnaire supplémentaire, l'Organisation compte organiser des séminaires dans 12 à 18 pays en développement ou en transition au cours des 18 prochains mois.

79. L'Organisation diffuse l'information relative aux achats lors de séminaires ou dans *Development Business*, publication de l'ONU qui est maintenant disponible sur papier et en ligne, mais elle renforce aussi sa collaboration avec les bureaux extérieurs tels que les centres d'information des Nations Unies et les bureaux du PNUD car elle cherche à mieux sensibiliser les collectivités locales aux possibilités qui s'offrent à elles de pourvoir aux besoins du système des Nations Unies. À cet égard, la distribution de DVD récemment produits, qui remplaceront les vidéos réalisées il y a plusieurs années et proposeront non seulement des images vidéo,

mais aussi des outils facilitant la conception d'exposés, débutera en juin 2006. On s'efforcera d'obtenir la coopération des bureaux extérieurs afin qu'ils distribuent ces DVD aux institutions commerciales locales. Un grand nombre d'informations relatives aux achats et utiles aux fournisseurs sont également disponibles sur le site Web du Service des achats.

80. En application du paragraphe 8 de la résolution 59/288 de l'Assemblée générale, la question de la diversification des sources d'approvisionnement a fait l'objet d'un débat lors de la réunion de 2005 du Groupe de travail interorganisations sur les achats, puis de nouveau à sa réunion de 2006, tenue au Brésil, durant laquelle les participants ont réfléchi à plusieurs stratégies visant à diversifier les fournisseurs, y compris ceux auxquels le Groupe fait lui-même appel. Ce dernier a tenu des réunions dans des pays en développement et dans des pays en période de transition économique à de nombreuses reprises. Ces réunions sont l'occasion pour les fournisseurs de rencontrer des fonctionnaires en charge des achats au sein de diverses organisations du système des Nations Unies, et cela a été le cas lors de la réunion de 2006 au Brésil.

81. Le Bureau des services d'achats interorganisations publie des *Statistiques annuelles* qui portent sur l'ensemble des achats effectués par les diverses entités du système des Nations Unies. Lors de la réunion de 2005 du Groupe de travail, qui s'est tenue en Fédération de Russie, les participants sont convenus d'évaluer les *Statistiques annuelles* et le *Guide général pour les fournisseurs*, autre publication du Bureau, afin d'en rationaliser la production. Le secrétariat du Groupe de travail a établi une proposition pour la refonte des *Statistiques annuelles*, qui sera examinée plus en détail lors de sa prochaine réunion. D'autres informations récentes seront incluses dans le prochain rapport du Secrétaire général en application du paragraphe 13 de la résolution 59/288.

82. Les montants des achats effectués par le Secrétariat, y compris à destination des bureaux hors Siège et des commissions régionales, sont récapitulés dans les tableaux qui figurent dans les annexes au présent rapport. L'annexe I récapitule les achats effectués de 2001 à 2005 et les annexes II et III montrent la répartition des achats par pays en 2004 et en 2005, respectivement. Les montants correspondant à la période allant de 2001 à 2003 tels qu'ils apparaissent dans l'annexe I sont différents de ceux qui figuraient dans les rapports précédents du Secrétaire général du fait que l'annexe I inclut les achats effectués à destination des bureaux hors Siège et des commissions économiques.

D. Incidences financières

83. Ainsi que l'Assemblée générale l'a demandé à l'alinéa c) de la section V de sa résolution 60/260, la présente section décrit les incidences financières.

1. Équipe de la réforme des achats

84. Les nombreuses conclusions et recommandations contenues dans les rapports de consultants et dans celui de l'audit du Bureau des services de contrôle interne doivent faire l'objet de vastes consultations réunissant l'ensemble des parties prenantes qui assument la responsabilité première ou conjointe de certaines fonctions et devront en outre agir en coordination pour y donner suite – il s'agit notamment du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la

comptabilité, du Bureau de la gestion des ressources humaines, du Département des opérations de maintien de la paix, du Bureau des affaires juridiques, du Bureau des services de contrôle interne et de la Division de l'informatique.

85. Afin qu'il soit possible de gérer les changements sur une base continue et de mettre en pratique les principales conclusions de l'étude, il est nécessaire de créer une équipe qui se consacre pleinement et exclusivement au plan de mise en œuvre. La création d'une telle équipe a donc été proposée. Les tâches essentielles mobilisent en effet l'ensemble du personnel actuel du Service des achats, qui est certes en mesure de fournir des commentaires techniques, mais ne peut se charger de surcroît de l'ensemble des tâches susmentionnées. Le Service aura besoin d'une équipe qui se consacre exclusivement à la gestion du changement et à l'application des recommandations faites par les consultants ou contenues dans le rapport d'audit du BSCI; c'est pourquoi il a demandé, au moment de l'établissement du projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, que lui soit affecté du personnel supplémentaire avec pour mission de réviser les procédures de contrôle interne en vigueur afin de les améliorer.

2. Renforcement des ressources humaines

86. Le Service des achats compte actuellement 75 postes, dont 35 d'administrateur et 40 d'agent des services généraux (autres classes), et ce pour appuyer les activités de passation de marchés de l'Organisation dans son ensemble. Compte tenu de l'augmentation substantielle des demandes d'appui émanant des missions de maintien de la paix et d'autres missions extérieures, sept administrateurs du Service des achats sont actuellement affectés aux opérations de maintien de la paix. Ils sont remplacés par du personnel titulaire d'un engagement pour une période de courte durée.

87. Les besoins en matière d'achats des opérations de maintien de la paix de l'ONU continuent à croître. D'ici à la fin de 2006, la valeur des biens et services qui leur sont destinés devrait atteindre 2 milliards de dollars. Compte tenu de l'augmentation exponentielle de sa charge de travail, le Service des achats a demandé d'urgence 11 postes supplémentaires au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice budgétaire 2006/07 (voir A/60/727). Mais si ces fonctionnaires supplémentaires (voir A/60/727) devraient permettre au Service de faire face à une charge de travail accrue et d'exécuter les activités qui lui sont prescrites, il n'est guère probable qu'ils lui permettent de faire face à l'accroissement du volume des achats destinés au maintien de la paix, beaucoup plus important en proportion. Pour soulager la pression qui s'exerce sur le Service, l'Organisation renforce actuellement sa collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies tels que le Bureau des services d'achats interorganisations du PNUD, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, etc. Cependant, cela ne saurait suffire pour répondre à l'ensemble des besoins du Service des achats en matière de ressources : son fonctionnement est devenu complexe, aussi des priorités stratégiques doivent-elles être définies.

88. Par conséquent, le Secrétariat demande le reclassement à D-2 d'un poste D-1 inscrit au budget ordinaire et la création d'un poste D-1, de quatre postes P-4 et d'un poste P-3 au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice budgétaire qui sera clos le 30 juin 2007, en sus des 11 nouveaux postes déjà inclus dans le projet de budget (A/60/727). Le reclassement à D-2 d'un poste

D-1 est nécessaire pour assurer le niveau de direction exécutive et d'administration approprié. Le Secrétariat rappelle que des demandes similaires avaient été formulées dans les projets de budget-programme pour les exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999 [A/50/6 (sect. 26D) et A/52/6 (sect. 27D), respectivement]. Le volume et la valeur élevés des activités d'achat actuelles, tout comme leur complexité, exigent la compétence en matière d'administration et de direction d'un directeur de la classe D-2. Ce dernier sera responsable de la gestion stratégique des opérations d'achat de l'ONU. On attendra également de lui qu'il engage des consultations et participe à des négociations de haut niveau avec d'autres organismes des Nations Unies et avec les entités privées compétentes, par exemple les vendeurs et les fournisseurs.

89. Outre le reclassement à D-2 du poste D-1 évoqué plus haut, le Service des achats demande un poste D-1 supplémentaire au titre de la supervision des activités au jour le jour de la Section des achats (hors Siège) et de la Section de la logistique et du transport, qui gère plus de 85 % des activités concernant les achats au Siège et dans les missions de maintien de la paix. Les activités de ces deux sections sont liées et nécessitent davantage de coordination afin que le personnel et le matériel soient déployés de façon plus efficace, ce qui permettra de réaliser des économies. Il est essentiel de créer un poste D-1 dont le titulaire se consacre exclusivement à la gestion des diverses étapes des opérations d'achat, coordonne les achats de matériel, le déploiement du personnel et la livraison du matériel, les consultations avec les diverses sections du Département des opérations de maintien de la paix, les vendeurs et les entreprises de transport, et prend des décisions faisant autorité au sujet des stratégies de passation de marchés compte tenu des observations faites par les diverses parties prenantes. Le titulaire du premier des quatre postes P-4 supplémentaires exécutera les tâches afférentes au remplacement du système d'information en matière d'achats utilisé actuellement et au renforcement de l'appui aux systèmes d'informations, notamment l'appui technique nécessaire à la mise en service du progiciel de gestion intégré. Le titulaire du deuxième poste accroîtra la capacité du Service des achats de gérer l'acquisition d'outils informatiques complexes, y compris ses aspects logistiques, grâce à ses compétences juridiques. Les titulaires des deux autres postes auront pour tâches de renforcer encore la capacité de la Section des achats (hors Siège) d'examiner la gestion des activités d'achat locales concernant le maintien de la paix et d'assurer une formation au personnel chargé de l'approvisionnement sur le terrain. Un poste P-3 est requis au titre du renforcement des activités associées à l'organisation des séminaires mentionnés plus haut au paragraphe 78. On trouvera la répartition des postes demandés dans le document A/60/727 et de nouveau dans le présent rapport dans l'organigramme du Service des achats, à l'annexe IV.

90. Ces renforts sont absolument nécessaires pour qu'il soit possible de mieux cibler les activités d'achat d'un point de vue stratégique et d'améliorer les contrôles internes qui s'exercent sur ces activités. Les ressources actuelles ne permettent pas au Service des achats de faire face aux demandes opérationnelles. En outre, elles ne lui permettent pas d'adopter une approche stratégique des exigences complexes associées aux achats grâce à une planification minutieuse et à un degré élevé de coopération avec les services demandeurs, ni de consacrer les ressources nécessaires à l'amélioration des mesures de contrôle interne. Les effectifs supplémentaires sont également essentiels pour que le Service puisse procéder à l'examen de la gestion des activités d'achat des missions de maintien de la paix et fournir au personnel chargé des achats sur le terrain les directives techniques dont ils ont besoin pour

régler certaines questions complexes touchant aux contrats. Ils sont tout aussi essentiels pour que les activités d'achat soient menées plus efficacement au niveau des missions et pour que le Service dispose du personnel nécessaire pour animer des séminaires dans les pays en développement et les pays en transition.

91. Il ne sera pas possible d'appliquer les mesures de réforme des achats décrites plus haut sans une augmentation des effectifs et des ressources du Service des achats. C'est pourquoi ce dernier a sollicité des ressources supplémentaires à prélever sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice budgétaire qui sera clos le 30 juin 2007 (voir A/60/727). Les ressources demandées pour cet exercice budgétaire sont récapitulées ci-après. Des ressources supplémentaires sont également sollicitées au titre de la dotation en effectifs, des consultants et de la formation.

	<i>Propositions faites dans le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/727)</i>	<i>Autres crédits supplémentaires requis dans le présent document</i>
Nouveaux postes et reclassement	1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 agent des services généraux (1 ^{re} classe), 2 agents des services généraux (autres classes) (A/60/727, par. 364 à 384)	<i>Budget ordinaire 2006-2007</i> Reclassement à D-2 d'un poste D-1 <i>Compte d'appui 2006/07</i> 1 D-1, 4 P-4 et 1 P-3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	430 400 dollars pour 1 P-5 et 1 P-4 (Équipe chargée de la réforme des procédures d'achat) et 276 200 dollars pour le maintien de 3 postes d'agents généraux (autres classes) afin d'améliorer l'efficacité des opérations de transit (A/60/727, par. 403 et 404)	
Consultants	Reconduction du financement de la formation dispensée lors des conférences des chefs de bureaux d'achat, à hauteur de 20 000 dollars (A/60/727, par. 412)	<i>Compte d'appui 2006/07</i> 200 000 dollars au titre de consultants qui seront chargés d'examiner les pratiques et les modèles établis en matière de passation de marchés dans les secteurs intéressant l'ONU 640 000 dollars pour l'organisation d'une formation externe à l'intention de 400 fonctionnaires exerçant des fonctions d'achat
Voyages	275 000 dollars (dont 100 000 dollars pour financer les déplacements de fonctionnaires du Siège sur le terrain au titre de l'appui en matière de gestion et 175 000 dollars pour financer le coût des voyages au titre de la formation) (A/60/727, par. 418 et 419)	<i>Compte d'appui 2006/07</i> 50 000 dollars en complément du montant approuvé dans le budget ordinaire de 2006-2007 pour les frais de voyage, au titre de l'organisation de séminaires 150 000 dollars pour couvrir les frais de voyage de fonctionnaires au titre de la formation interne

	<i>Propositions faites dans le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/727)</i>	<i>Autres crédits supplémentaires requis dans le présent document</i>
Fournitures, services et matériel divers	370 000 dollars (20 000 au titre du matériel et des fournitures nécessaires à la formation, 100 000 au titre du traitement centralisé du paiement du fret, dans le cas des petites expéditions, 250 000 pour financer l'établissement de rapports de diligence raisonnable en ce qui concerne les fournisseurs et 20 000 au titre de l'entretien du Portail mondial pour les fournisseurs de l'ONU, financé conjointement avec le Groupe de travail interorganisations sur les achats (A/60/727, par. 421 à 424)	<i>Compte d'appui 2006/07</i> 10 000 dollars au titre du matériel et des fournitures nécessaires à la formation
Informatique (dépenses centralisées au niveau du Service administratif)	20 400 dollars au titre de 34 terminaux Blackberry pour les communications avec le terrain en dehors des heures de travail normales, l'entretien régulier du matériel informatique et l'achat d'ordinateurs et d'imprimantes supplémentaires pour que l'ensemble des effectifs approuvés en soient équipés (A/60/727, par. 434)	<i>Compte d'appui 2006/07</i> 23 100 dollars prévus pour le matériel de bureau, y compris les ordinateurs, les terminaux Blackberry et l'entretien régulier du matériel informatique au titre des 6 postes supplémentaires demandés

92. Il est essentiel que les engagements de dépenses destinées à des tâches spécifiques soient autorisés pour qu'il soit possible de superviser les activités d'achat menées sur le terrain par les fonctionnaires auxquels des pouvoirs sont délégués à cette fin. On trouvera ci-après le récapitulatif des ressources afférentes aux fonctions d'administration et de supervision des achats effectués hors Siège qui ont été demandées par le Département des opérations de maintien de la paix dans le rapport présentant le budget du compte d'appui pour 2006/07 :

Nouveaux postes

1 P-5 et 1 P-4, afin qu'il soit possible de contrôler l'exécution des activités d'achat par les fonctionnaires auxquels des pouvoirs sont délégués à cette fin, ce qui est crucial (voir A/60/727, par. 148 à 150).

93. Les ressources suivantes ont été demandées par le Comité des marchés du Siège dans le rapport présentant le budget du compte d'appui pour 2006/07 :

Nouveaux postes

1 D-1, 1 P-4 et 1 agent des services généraux (autres classes) pour renforcer le secrétariat du Comité (voir A/60/727, par. 267 à 271).

94. Les ressources suivantes ont été demandées par le Bureau des affaires juridiques dans le rapport présentant le budget du compte d'appui pour 2006/07 :

Nouveaux postes

2 P-5, 1 P-4 et 1 agent des services généraux (autres classes) pour renforcer la Division des questions juridiques générales du Bureau des affaires juridiques (voir A/60/727, par. 490 à 495).

III. Résolutions de l'Assemblée générale concernant les achats

95. Un bref récapitulatif des résolutions antérieures de l'Assemblée générale figure dans le présent rapport, ainsi que l'Assemblée l'a demandé à l'alinéa a) de la section V de sa résolution 60/260. Le rapport décrit en outre les diverses mesures prises pour renforcer les contrôles internes et optimiser la gestion des achats et de la passation de marchés, qui constituent les thèmes principaux du rapport, ainsi que l'Assemblée l'a demandé à l'alinéa d) de la section V de sa résolution 60/260.

96. S'agissant de l'évaluation demandée par l'Assemblée générale à l'alinéa b) de la section V de sa résolution 60/260, il convient de rappeler que des rapports annuels sur la réforme des achats lui ont été soumis à intervalles réguliers, le dernier en date ayant été publié sous la cote A/59/216. Dans sa résolution 59/288, l'Assemblée s'est félicitée des progrès accomplis. Il ne s'est écoulé qu'un court laps de temps depuis l'adoption de ladite résolution, aussi n'y a-t-il pas d'élément nouveau à signaler qui ne l'ait été dans le corps du présent rapport.

IV. Conclusions et recommandations

97. Le Secrétaire général a toujours l'intention de faire appliquer à titre prioritaire les initiatives exposées dans le présent rapport qui visent à renforcer les contrôles internes auxquels sont soumis les achats de l'Organisation, à adopter une vision stratégique pour optimiser la gestion des achats et réduire ainsi les coûts d'acquisition, et gérer la fonction achat à l'ONU de manière à restaurer la confiance et à améliorer l'efficacité économique du système.

98. Le Secrétaire général recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport et d'approuver la demande de crédit qu'il présente pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 au titre du Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, à savoir :

a) Service des achats :

i) Un montant de 2 913 400 dollars, représentant le coût de 11 postes et des autres objets de dépenses récapitulés au paragraphe 89 ci-dessus et déjà prévus dans le projet de budget du Compte d'appui pour 2006/07 (A/60/727, par. 364 à 384 et 403);

ii) Un montant additionnel de 1 931 100 dollars représentant le coût de six postes supplémentaires et d'autres objets de dépenses, y compris les services des consultants chargés d'étudier les pratiques professionnelles et des cas exemplaires de passation des marchés (200 000 dollars), la formation au Siège et à l'extérieur des fonctionnaires des achats (800 000 dollars), l'achat de matériel de bureau et l'entretien du matériel informatique (23 100 dollars) et les frais de voyage liés aux séminaires sur des questions d'entreprise (50 000 dollars);

b) **Bureau de l'appui aux missions du Département des opérations de maintien de la paix :**

Un montant de 303 000 dollars représentant le coût de deux postes et d'autres objets de dépenses prévus dans le projet de budget du Compte d'appui pour 2006/07 (A/60/727, par. 148 à 150);

c) **Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion :**

Un montant de 437 300 dollars représentant le coût de trois postes et d'autres objets de dépenses prévus pour le Comité des marchés du Siège dans le projet de budget du Compte d'appui pour 2006/07 (A/60/727, par. 267 à 271);

d) **Division des affaires juridiques générales du Bureau des affaires juridiques :**

Un montant de 560 300 dollars représentant le coût de quatre postes et d'autres objets de dépenses prévus dans le projet de budget du Compte d'appui pour 2006/07 (A/60/727, par. 490 à 495).

99. Le Secrétaire général recommande également à l'Assemblée d'approuver dans le budget-programme de l'exercice biennal de 2006-2007 le reclassement à D-2 du poste D-1 du Chef du Service des achats, d'inscrire le crédit nécessaire de 29 100 dollars au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) et d'inscrire un montant de 6 400 dollars au chapitre 35 (Contributions du personnel), montants dont il sera rendu compte dans le contexte du premier rapport sur l'exécution du budget.

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale concernant la réforme des achats

Résolution

Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière

49/216 C, par. 3 a)	La révision a été annoncée en mai 2003 dans la circulaire 2003/7 du Secrétaire général. Une nouvelle révision a eu lieu comme il est expliqué au paragraphe II.A.3 ci-dessus.
52/226, par. 4	
54/14, par. 29	
55/247, par. 20	

Respect des règles et des règlements concernant les achats

52/226, par. 1	Le Secrétariat s'efforce encore de faire pleinement respecter les dispositions de ces résolutions.
59/288, par. 18	

Conflits d'intérêts éventuels et règles supplémentaires

52/226, par. 28	Les consignes de déclaration de situation financière ont été données, les règles gouvernant la conduite du personnel procédant à des opérations d'achat suivront, comme il est expliqué à la section II.A ci-dessus.
54/14, par. 30 et 31	

Résolution

Examen de l'organigramme du Service des achats

51/231, par. 8 à 30
 52/226, par. 22
 55/247, par. 18

Cette disposition est entièrement appliquée. Cependant, le Secrétariat gardera l'organigramme à l'examen en vue d'améliorer l'efficacité et de renforcer les contrôles internes.

Faire paraître le *Manuel des achats*

51/231, par. 33
 52/226, par. 3
 54/14, par. 4
 55/247, par. 11

Après la publication du *Manuel des achats* en 1998, la version révisée est parue en janvier 2004. À l'heure actuelle, on prépare des modifications, comme il est expliqué au paragraphe II.A.3 ci-dessus.

Résoudre les questions de personnel (postes vacants, personnel détaché à titre gracieux)

51/231, par. 9 et 10
 52/226, par. 21

Le Secrétariat s'efforce de recruter avec diligence. La mesure concernant le personnel détaché à titre gracieux est appliquée depuis 1998.

Donner des renseignements sur l'application du principe de responsabilité dans le cadre de la réforme des achats

59/288, par. 16

La situation actuelle est expliquée au paragraphe II.A.4 ci-dessus.

Publier des directives déontologiques

59/228, par. 12 à 15

Des directives seront publiées avant juillet 2006, comme il est expliqué au paragraphe II.A.1 ci-dessus.

Renforcer la formation des fonctionnaires des achats

51/231, par. 31
 52/226, par. 20
 55/247, par. 18
 59/288, par. 14
 59/296, sect. XVI, par. 7

La situation actuelle est expliquée au paragraphe II.A.2 ci-dessus.

Renforcer le Comité des contrats

49/216 C, par. 3, al. b)
 52/226, par. 9

Les mesures prises sont expliquées au paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général (A/53/271). Des ressources supplémentaires ont été demandées dans le document A/60/727 et de nouvelles mesures sont prises comme il est expliqué au paragraphe II.A.4 ci-dessus.

Renforcer la capacité de planification et procéder aux opérations de planification voulues

49/216 C, par. 3, al. d)
 51/231, par. 32
 52/226, par. 7
 54/14, par. 17
 55/247, par. 12
 59/296, sect. XVI, par. 5

Le Secrétariat poursuit ses efforts. Les mesures prises sont expliquées au paragraphe II.B.1 ci-dessus.

Résolution

Élaborer des cahiers des charges génériques, ne plus recourir aux fournisseurs recommandés par les acheteurs

51/231, par. 20
52/226, par. 17
54/14, par. 6

La mesure a été appliquée. Le *Manuel des achats* règle ces questions.

Rationaliser le fichier des fournisseurs; améliorer leur répartition géographique; encourager les bureaux extérieurs à faire appel à des fournisseurs locaux et régionaux

49/216 C, par. 3, al. e)
51/231, par. 25
52/226, par. 12
54/14, par. 7, 13, 14 et 23 à 25
55/247, par. 8 à 22
59/288, par. 7 et par. 8, al. a)

La mesure est en cours d'application, comme l'indiquent les rapports précédents. Des renseignements complémentaires figurent au paragraphe II.A.3 ci-dessus.

Acheter davantage aux pays en développement et aux pays en transition

51/231, par. 26
52/226, par. 13 et 14
54/14, par. 19, 21 à 23, 26 et 27
55/247, par. 6 à 8
57/279, par. 6
59/288, par. 8
59/296, sect. XVI, par. 4

La mesure est en cours d'application, comme l'indiquent les rapports précédents. Des renseignements complémentaires figurent au paragraphe II.C.2 ci-dessus.

Donner plus de publicité aux appels d'offres et aux adjudications

49/216 C, par. 3, al. f)
51/231, par. 13 et 14
52/226, par. 13, al. a), b) et d)
54/14, par. 9 et 21, al. a) et b)

Les informations sont disponibles sur le site Web. Un courrier électronique contenant un lien renvoyant à la page sur les manifestations d'intérêt a été envoyé aux missions permanentes. Pour ce qui est de la publication *Development Business* [résolution 52/226, al. 13 d)], le Secrétaire général a répondu (A/53/271) qu'elle serait utilisée quand on disposerait d'assez de temps, dans la mesure où il s'agit d'une publication bimensuelle. Des mises à jour seront faites comme il est expliqué au paragraphe II.A.5 ci-dessus.

Procédures d'appels d'offres (règles 110.9 f) et g), directives pour les appels d'offres, recours aux moyens traditionnels de communication, appel à concourir adressé dans toute la mesure possible à tous les fournisseurs)

52/226, par. 10 à 18
54/14, par. 8, 9 et 15

La mesure est appliquée. Le *Manuel des achats* règle ces questions.

Prendre des mesures spéciales d'adjudication

51/231, par. 11
52/226, par. 14 et 15
54/14, par. 28

Le Secrétaire général a expliqué sa position dans son rapport (A/55/127).

Résolution

S'assurer du meilleur rapport qualité-prix

59/288, par. 9 et 10 La réponse du Secrétaire général figure au paragraphe II.B.3 ci-dessus.

Renforcer la gestion des résultats des fournisseurs du point de vue de leurs obligations contractuelles

49/216 C, par. 3, al. c)
51/231, par. 15
52/226, par. 16
59/288, par. 17
59/296, sect. XVI, par. 1 Les procédures normalisées sont en place et le Secrétariat procède à leur mise en application. Des mesures sont prises pour renforcer le Comité chargé d'examiner les résultats des fournisseurs, comme il est expliqué au paragraphe II.A.3 ci-dessus.

Réduire au minimum le nombre de dossiers établis a posteriori

51/231, par. 29
52/226, par. 6
59/288, par. 19 La mesure est en cours d'application. Le Contrôleur a rappelé leurs responsabilités aux chefs de département en septembre 2005.

Mettre en forme le rapport sur la passation des marchés et réviser la base de données statistiques

51/231, par. 5
52/226, par. 27
54/14, par. 20 et 36 à 38
55/247, par. 15 et 16
59/288, par. 13 La mesure est appliquée comme l'expliquent les rapports du Secrétaire général. Des informations sur les adjudications de 2004-2005 figurent dans le présent rapport.

Définir plus précisément les exigences

52/226, par. 8
54/14, par. 18
Décision 54/468 La mesure est en application. La définition révisée a servi dans le *Manuel des achats*.

Améliorer la communication avec les fournisseurs, la transparence des marchés et la procédure de plainte

52/226, par. 25
54/14, par. 11 Un système de présentation des plaintes a été installé sur le site Web. Cependant, un dispositif de contestation des soumissions est en voie de création pour améliorer la transparence, comme il est expliqué au paragraphe II.A.3 ci-dessus.

Rationaliser les achats et la prise de décisions

51/231, par. 21
55/247, par. 23
59/288, par. 4 Des mesures ont été prises récemment, comme il est expliqué au paragraphe II.A.3 ci-dessus.

*Résolution***Assurer la coordination avec les autres institutions des Nations Unies**

51/231, par. 12 Des mesures ont été prises récemment, comme il est expliqué
 55/247, par. 23 au paragraphe II.B.2 ci-dessus.
 57/279, par. 4
 59/288, par. 4 à 6

Développer les capacités de passation de marchés sur le terrain et accroître la délégation de pouvoir

55/247, par. 17 Le Secrétariat s'efforce actuellement de renforcer les
 57/279, par. 9 capacités de passation des marchés sur le terrain, comme il
 59/288, par. 20 est expliqué au paragraphe II.A.3 ci-dessus.

Étudier la passation de marchés dans le secteur public et dans le secteur privé

59/296, sect. XVI, par. 3 La situation actuelle est expliquée au paragraphe II.A.5 ci-
 dessus.

Étudier et régler le problème de la longueur des délais

59/296, sect. XVI, par. 6 La mesure est en cours d'application.

Faire rapport sur les affaires d'arbitrage

51/231, par. 6 et 7 Le Secrétaire général a fait paraître un rapport (A/54/458).
 52/226, par. 24

Faire un rapport sur le respect des normes de sécurité dans la prestation de services de transport aérien

57/279, par. 7 à 10 Le Bureau des services de contrôle interne a procédé à un
 audit et fait paraître un rapport (A/59/347).

Créer des instruments de mesure de l'efficacité de la passation des marchés

52/226, par. 5 L'évaluation actuelle des résultats figure dans les documents
 54/14, par. 33 budgétaires. On s'efforce encore de mettre au point des
 55/247, par. 13 instruments utiles dans le cadre de la mise en œuvre des
 recommandations du consultant.

Utiliser un système harmonisé de classement des marchandises

54/14, par. 16 Le Secrétaire général a présenté sa réponse dans son rapport
 (A/55/127).

Recourir à des cartes d'achat

59/288, par. 21 La situation actuelle est expliquée au paragraphe II.B.4 ci-
 dessus.

Résolution

Créer un site Web mondial pour les achats communs aux institutions du système des Nations Unies

59/288, par. 5

Il est envisagé d'élargir l'utilisation du Portail mondial pour les fournisseurs de l'ONU (UNMG) (<www.ungm.org>). À leur dernière réunion, les membres du Groupe de travail des services d'achats interorganisations ont confirmé qu'ils entendaient utiliser le Portail, comme il est expliqué au paragraphe II.A.3 d) ci-dessus.

Améliorer la procédure de paiement et raccourcir les délais de règlement des fournisseurs

54/14, par. 32
55/247, par. 14
59/288, par. 11

Le Secrétariat est en voie de mettre à jour ses directives; il a donné les explications nécessaires aux chefs des services financiers et chefs des services des achats.

Examiner les lettres d'attribution

55/247, par. 21

Les procédures sont en voie de révision au Service des achats, en consultation avec le Département des opérations de maintien de la paix.

Mettre au point des dispositifs de suivi pour les autres bureaux

55/247, par. 10

Le Secrétaire général a présenté sa réponse dans son rapport (A/57/187).

Annexe I

Statistiques des achats (2001-2005)

Pays	2001		2002		2003		2004		2005	
	Biens et services	Pourcentage du total								
Afghanistan ^a	89 112	0,01	374 327	0,04	2 934 746	0,29	2 391 752	0,17	2 005 450	0,11
Afrique du Sud ^{c, d}	29 744 997	2,68	29 180 203	3,02	20 643 356	2,04	36 750 773	2,63	47 223 874	2,66
Albanie ^b	601 695	0,05	88 583	0,01	18 000	0,00	20 463	0,00	21 465	0,00
Algérie ^{c, d}	132 702	0,01	157 797	0,02	191 173	0,02	185 410	0,01	205 225	0,01
Allemagne	8 489 646	0,77	6 641 323	0,69	13 724 181	1,36	15 873 618	1,13	49 108 463	2,77
Angola ^{a, d}	8 532 500	0,77	19 727 577	2,04	12 351 451	1,22	23 890 251	1,71	14 869 540	0,84
Arabie saoudite ^c	215 165	0,02	314 823	0,03	130 384	0,01	34 846	0,00		
Argentine ^c	13 500	0,00					30 410	0,00	22 000	0,00
Arménie ^b							7 200	0,00		
Australie	29 789 477	2,69	14 591 720	1,51	8 893 850	0,88	4 478 722	0,32	2 756 939	0,16
Autorité de transition au Timor Leste ^c	11 839 166	1,07								
Autriche	7 035 931	0,63	5 844 061	0,60	8 079 423	0,80	9 576 561	0,68	11 858 597	0,67
Bahreïn ^c	313 864	0,03	106 611	0,01	20 000	0,00	98 802	0,01	458 372	0,03
Bangladesh ^a			51 750	0,01			20 098	0,00		
Barbade ^c	43 200	0,00	60 720	0,01	102 657	0,01	110 887	0,01		
Belgique	5 376 388	0,48	1 812 200	0,19	2 617 638	0,26	4 407 744	0,31	2 641 681	0,15
Belize ^c							2 570	0,00		
Bolivie ^c	2 520	0,00			1 730	0,00	1 840	0,00	10 668	0,00
Bosnie-Herzégovine ^b	3 466 232	0,31	5 579 511	0,58	142 638	0,01				
Brésil ^c	7 500	0,00	46 000	0,00	119 000	0,01	23 828	0,00	16 251	0,00
Bulgarie ^b	251 375	0,02	233 954	0,02	97 077	0,01	142 822	0,01	9 229 884	0,52
Burkina Faso ^{a, d}	107 200	0,01	1 961	0,00			178 400	0,01		
Burundi ^{a, d}	25 759	0,00	78 007	0,01			6 634 669	0,47	18 725 447	1,06
Cambodge ^a	2 633 102	0,24	3 339 513	0,35	3 253 955	0,32	1 027 005	0,07	22 500	0,00
Cameroun ^{c, d}	52 886	0,00	6 642	0,00	5 316 941	0,53	47 347	0,00	151 115	0,01
Canada	14 257 148	1,29	13 301 169	1,38	8 405 934	0,83	14 021 257	1,00	53 520 765	3,02

Pays	2001		2002		2003		2004		2005	
	Biens et services	Pourcentage du total								
Chili ^c	1 932 050	0,17	1 551 350	0,16	3 201 952	0,32	2 546 450	0,18	2 709 128	0,15
Chypre ^c	8 676 398	0,78	8 178 786	0,85	9 187 660	0,91	29 884 997	2,13	54 019 027	3,05
Chine ^c	1 103 808	0,10	1 040 943	0,11	3 850 782	0,38	1 086 470	0,08	1 707 567	0,10
Colombie ^c	9 600	0,00	16 950	0,00	23 430	0,00	19 750	0,00	13 884	0,00
Comores ^{c, d}			24 000	0,00						
Costa Rica ^c					5 750	0,00			25 790	0,00
Côte d'Ivoire ^{c, d}	138 890	0,01	3 105	0,00	454 867	0,05	9 834 017	0,70	26 501 919	1,49
Croatie ^b	1 666 858	0,15	1 941 004	0,20	841 420	0,08	274 449	0,02	112 758	0,01
Cuba ^c			57 820	0,01	65 000	0,01	17 499	0,00	3 140	0,00
Danemark	32 022 209	2,89	16 544 926	1,71	22 588 245	2,24	24 460 605	1,75	33 623 388	1,90
Djibouti ^{a, d}	51 273	0,00	199 717	0,02	9 251	0,00	62 676	0,00	(10 694)	0,00
Égypte ^{c, d}	14 268 036	1,29	13 545 012	1,40	13 476 604	1,33	10 512 772	0,75	2 629 402	0,15
El Salvador ^c							720	0,00	16 110	0,00
Émirats arabes unis ^c	2 681 622	0,24	3 343 515	0,35	4 922 827	0,49	5 000 207	0,36	13 856 786	0,78
Équateur ^c							26 570	0,00	4 610	0,00
Érythrée ^{a, d}	4 198 743	0,38	10 614 012	1,10	10 709 211	1,06	9 183 538	0,66	8 349 214	0,47
Espagne	291 452	0,03	315 977	0,03	705 588	0,07	1 224 689	0,09	4 293 493	0,24
Estonie ^b			2 735 000	0,28	4 379 994	0,43	9 931 450	0,71	6 926 473	0,39
États-Unis d'Amérique	223 213 042	20,12	200 306 459	20,72	203 866 274	20,18	325 827 538	23,27	338 810 462	19,10
Éthiopie ^{a, d}	12 587 710	1,13	5 205 166	0,54	5 825 284	0,58	3 589 099	0,26	8 813 865	0,50
Ex-République yougoslave de Macédoine ^b	13 644 563	1,23	4 640 918	0,48	4 606 789	0,46	1 727 435	0,12	6 594 608	0,37
Fédération de Russie ^b	96 759 445	8,72	108 545 473	11,23	90 455 824	8,95	140 133 796	10,01	125 133 239	7,05
Fidji ^c	76 685	0,01	63 025	0,01			42 000	0,00	54 813	0,00
Finlande	729 031	0,07	2 922 962	0,30	1 503 213	0,15	1 965 719	0,14	1 963 408	0,11
France	39 754 048	3,58	36 155 751	3,74	34 497 753	3,41	77 556 117	5,54	67 356 076	3,80
Gambie ^{a, d}			1 448	0,00					5 000	0,00
Géorgie ^b			1 607 560	0,17	2 432 219	0,24	2 318 982	0,17	2 233 674	0,13
Ghana ^{c, d}	68 025	0,01	154 720	0,02			481 814	0,03	1 829 944	0,10
Gibraltar									63 935	0,00

Pays	2001		2002		2003		2004		2005	
	Biens et services	Pourcentage du total								
Grèce	88 672	0,01	73 767	0,01	47 474	0,00	190 075	0,01	174 493	0,01
Guatemala ^c	1 514 263	0,14	1 120	0,00	854 927	0,09	726 925	0,05	19 074	0,00
Guinée ^{a, d}	10 162	0,00	31 412	0,00	180 874	0,02	71 907	0,01	13 560	0,00
Haiti ^a							8 187 069	0,58	36 767 517	2,07
Honduras ^c							5 130	0,00	5 230	0,00
Hongrie ^b	13 000	0,00	6 000	0,00	26 552	0,00	30 597	0,00	102 199	0,01
Inde ^c	24 240 260	2,18	20 697 129	2,14	19 619 322	1,94	15 718 539	1,12	11 265 422	0,64
Indonésie ^c	11 647 179	1,05	10 251 017	1,06	388 481	0,04	64 744	0,00	9 390	0,00
Iran ^c	23 900	0,00	423	0,00	165	0,00	34 000	0,00	(517)	0,00
Iraq ^c	150 101 385	13,53	74 174 604	7,67	17 569 314	1,74	1 545 196	0,11	19 257 512	1,09
Irlande	10 526 549	0,95	910 993	0,09	22 019 891	2,18	15 984 475	1,14	31 211 235	1,76
Islande							10 000	0,00		
Israël	17 184 939	1,55	12 094 564	1,25	9 233 756	0,91	9 389 050	0,67	12 083 361	0,68
Italie	43 665 349	3,94	38 391 345	3,97	37 474 733	3,71	68 430 260	4,89	88 620 647	5,00
Jamahiriya arabe libyenne ^{c, d}	5 380	0,00					8 380	0,00	1 003 000	0,06
Jamaïque ^c			14 661	0,00	70 656	0,01			46 986	0,00
Japon	12 298 851	1,11	9 890 299	1,02	32 304 116	3,20	47 100 728	3,36	51 770 784	2,92
Jordanie ^c	647 726	0,06	1 136 518	0,12	7 292 055	0,72	25 009 009	1,79	40 629 921	2,29
Kazakhstan ^b									18 000	0,00
Kenya ^{c, d}	15 008 550	1,35	9 040 956	0,94	7 319 405	0,72	14 075 803	1,01	19 279 421	1,09
Kirghizistan ^b							29 000	0,00	18 100	0,00
Kosovo ^b	490 075	0,04								
Koweït ^c	8 380	0,00	6 908 358	0,71	1 237 738	0,12	278 775	0,02	2 349 523	0,13
Liban ^c	12 835 875	1,16	13 517 847	1,40	10 520 075	1,04	10 380 733	0,74	8 399 067	0,47
Libéria ^{a, d}							29 630 292	2,12	44 715 067	2,52
Lituanie ^b	2 333	0,00					252 474	0,02	10 582	0,00
Luxembourg							7 319	0,00		
Madagascar ^{a, d}							22 240	0,00		
Malaisie ^c	139 027	0,01	19 816	0,00	342 820	0,03	51 876	0,00	29 388	0,00

Pays	2001		2002		2003		2004		2005	
	Biens et services	Pourcentage du total								
Maldives ^a			76 420	0,01						
Mali ^{a, d}	36 761	0,00	7 283	0,00			28 584	0,00		
Malte	94 378	0,01	44 432	0,00	49 266	0,00	107 952	0,01	173 932	0,01
Maroc ^{c, d}	3 791 559	0,34	3 978 552	0,41	3 066 829	0,30	3 654 559	0,26	4 568 212	0,26
Maurice ^{c, d}	1 300	0,00	800	0,00						
Mauritanie ^{a, d}			1 777	0,00	25 000	0,00			26 785	0,00
Mexique ^c			161 100	0,02	366 141	0,04	365 210	0,03	772 563	0,04
Monaco	15 719 237	1,42	15 229 195	1,58	32 258 337	3,19	47 104 390	3,36	67 045 951	3,78
Mongolie ^c	52 553	0,00	3 500	0,00						
Mozambique ^{a, d}	29 800	0,00	3 483 200	0,36	3 044 735	0,30			129 600	0,01
Myanmar ^a									16 660	0,00
Namibie ^{c, d}							1 452 300	0,10	47 750	0,00
Népal ^a									8 772	0,00
Nicaragua ^c			90 850	0,01	9 607	0,00	13 100	0,00	17 000	0,00
Niger ^{a, d}					53 900	0,01				
Nigéria ^{c, d}	909 306	0,08	1 054 632	0,11	1 238 373	0,12	3 548 083	0,25	1 866 358	0,11
Norvège	5 139 084	0,46	1 305 889	0,14	3 091 500	0,31	3 837 945	0,27	6 121 504	0,35
Nouvelle Calédonie ^c									26 660	0,00
Nouvelle-Zélande	2 416 349	0,22	2 143 308	0,22	901 134	0,09	3 624 337	0,26	5 708 713	0,32
Oman ^c	112 019	0,01	24 662	0,00	4 292	0,00	133 834	0,01	620 495	0,03
Ouganda ^{a, d}	13 088	0,00	515 163	0,05	4 236 309	0,42	20 688 772	1,48	6 337 162	0,36
Ouzbékistan ^b			12 000	0,00						
Pakistan ^c	520 877	0,05	669 944	0,07	575 753	0,06	497 541	0,04	2 378 961	0,13
Panama ^c									1 500	0,00
Papouasie-Nouvelle-Guinée ^c							1 500	0,00		
Paraguay ^c							690	0,00	780	0,00
Pays-Bas	11 013 461	0,99	10 249 659	1,06	7 758 713	0,77	11 106 076	0,79	16 224 122	0,91
Pérou ^c							52 110	0,00	4 620	0,00
Philippines ^c					39 000	0,00	51 310	0,00	42 187	0,00

Pays	2001		2002		2003		2004		2005	
	Biens et services	Pourcentage du total								
Pologne ^b	130 505	0,01	53 806	0,01	194 480	0,02	6 389	0,00	24 790	0,00
Portugal	1 320 442	0,12	1 403 763	0,15	148 133	0,01	2 032 599	0,15	6 567	0,00
Qatar ^c					18 664	0,00				
République arabe syrienne ^c	3 577 280	0,32	4 430 299	0,46	4 823 526	0,48	4 867 043	0,35	4 101 048	0,23
République centrafricaine ^{a, d}	606 522	0,05	3 059 065	0,32	184 172	0,02	272 009	0,02	337 736	0,02
République de Corée ^c	292 232	0,03	1 688 562	0,17	2 198 494	0,22	3 674 154	0,26	3 221 917	0,18
République démocratique du Congo ^{a, d}	28 497 657	2,57	36 286 943	3,75	59 193 320	5,86	45 191 175	3,23	71 313 379	4,02
République démocratique populaire lao ^c									19 250	0,00
République de Moldova ^b			4 740 000	0,49	4 598 097	0,46	2 052 229	0,15	2 587 634	0,15
République des Palaos ^c			125 120	0,01						
République dominicaine ^c									467 073	0,03
République du Congo ^{c, d}	42 023	0,00								
République populaire démocratique de Corée ^c							30 133	0,00	3 534	0,00
République tchèque ^b	1 275	0,00	35 096	0,00	10 167	0,00	13 239 410	0,95	6 929 821	0,39
République-Unie de Tanzanie ^{c, d}			4 404	0,00	65 099	0,01	498 771	0,04	197 730	0,01
Roumanie ^b	5 000	0,00	27 200	0,00	41 728	0,00			820	0,00
Royaume-Uni	63 000 989	5,68	53 282 849	5,51	63 153 545	6,25	87 000 272	6,21	77 941 714	4,39
Rwanda ^{a, d}	130 500	0,01	731 484	0,08	133 831	0,01	500 197	0,04	2 333 052	0,13
Saint-Kitts-et-Nevis ^c							300	0,00		
Saint-Marin			4 792	0,00			36 553	0,00		
Sénégal ^{a, d}	6 992	0,00	26 218	0,00			144 800	0,01	12 501	0,00
Serbie-et-Monténégro ^b					50 419	0,00	4 981 908	0,36	3 390 262	0,19
Sierra Leone ^{a, d}	22 827 043	2,06	17 077 439	1,77	22 812 333	2,26	15 883 568	1,13	7 719 848	0,44
Singapour ^c	2 004 910	0,18	894 671	0,09	1 639 712	0,16	3 065 558	0,22	1 960 232	0,11

Pays	2001		2002		2003		2004		2005	
	Biens et services	Pourcentage du total								
Slovaquie ^b	229 700	0,02	320 289	0,03	508 668	0,05	159 954	0,01	218 854	0,01
Slovénie ^b	227 799	0,02	214 421	0,02	375 096	0,04	103 487	0,01	14 150	0,00
Somalie ^{a, d}			155 144	0,02	8 724	0,00	360 282	0,03	244 983	0,01
Soudan ^{a, d}	32 789	0,00			19 714	0,00	3 820 750	0,27	57 711 131	3,25
Sri Lanka ^c	99 760	0,01							28 000	0,00
Suède	3 085 663	0,28	4 672 066	0,48	11 946 016	1,18	3 946 662	0,28	8 888 677	0,50
Suisse	37 959 465	3,42	35 127 975	3,63	56 084 444	5,55	32 858 876	2,35	50 982 564	2,87
Swaziland ^{c, d}	16 735	0,00	168 707	0,02	3 291	0,00				
Tadjikistan ^b			2 420 000	0,25	2 511 325	0,25	941 763	0,07	158 572	0,01
Tchad ^{a, d}					31 863	0,00			7 771 626	0,44
Territoire palestinien occupé ^c							123 264	0,01	243 009	0,01
Territoires occupés ^c					163 026	0,02				
Thaïlande ^c	7 318 851	0,66	3 547 620	0,37	12 263 072	1,21	18 825 446	1,34	31 985 476	1,80
Timor-Leste ^c			6 209 357	0,64	13 307 526	1,32	5 572 504	0,40	5 687 192	0,32
Togo ^{a, d}			1 427	0,00	28 500	0,00				
Trinité-et-Tobago ^c					356 000	0,04	430 030	0,03	443 100	0,02
Tunisie ^{c, d}							41 593	0,00		
Turkménistan ^b									15 850	0,00
Turquie ^c	726 926	0,07	1 289 327	0,13	2 251 691	0,22	932 417	0,07	1 863 886	0,11
Ukraine ^b	11 664 667	1,05	24 155 168	2,50	17 238 796	1,71	26 134 653	1,87	24 521 721	1,38
Uruguay ^c					2 000	0,00	3 590	0,00	43 461	0,00
Venezuela ^c			21 250	0,00	45 000	0,00	25 000	0,00	110 524	0,01
Viet Nam ^c	8 136	0,00			34 000	0,00	49 808	0,00	30 650	0,00
Yémen ^a	8 000	0,00			2 000	0,00				
Yougoslavie ^b	8 320 293	0,75	6 953 833	0,72	5 984 234	0,59	924 996	0,07	36 175	0,00
Zambie ^{a, d}	53 183	0,00	196 848	0,02	6 000	0,00	4 000	0,00		
Zimbabwe ^{c, d}	63 000	0,01	31 183	0,00						
Total	1 109 454 515	100,00	966 833 569	100,00	1 010 412 021	100,00	1 399 914 665	100,00	1 774 000 108	100,00

Pays	2001		2002		2003		2004		2005	
	Biens et services	Pourcentage du total	Biens et services	Pourcentage du total	Biens et services	Pourcentage du total	Biens et services	Pourcentage du total	Biens et services	Pourcentage du total
Récapitulatif par groupe										
Afrique	141 991 069	12,80	154 762 003	16,01	170 630 410	16,89	241 248 831	17,23	354 922 755	20,01
Pays ou zones en développement (a)	324 214 945	29,22	218 009 010	22,55	169 500 167	16,78	212 548 937	15,18	314 506 301	17,73
Pays les moins avancés (b)	80 477 895	7,25	101 253 301	10,47	125 045 174	12,38	171 783 131	12,27	288 242 704	16,25
Total partiel (a)+(b)	404 692 839	36,48	319 262 311	33,02	294 545 340	29,15	384 332 068	27,45	602 749 005	33,98
Économies en transition (c)	137 474 815	12,39	164 309 816	16,99	134 513 524	13,31	203 413 458	14,53	188 299 632	10,61
Total partiel (a)+(b)+(c)	542 167 655	48,87	483 572 127	50,02	429 058 864	42,46	587 745 526	41,98	791 048 637	44,59
Pays industrialisés (d)	567 286 860	51,13	483 261 442	49,98	581 353 157	57,54	812 169 139	58,02	982 951 472	55,41
Total général (a)+(b)+(c)+(d)	1 109 454 515	100,00	966 833 569	100,00	1 010 412 021	100,00	1 399 914 665	100,00	1 774 000 108	100,00

^a Pays parmi les moins avancés.

^b Économie en transition.

^c Pays ou zone en développement.

^d Pays africain.

N. B. :

¹ Pour ce qui est des statistiques d'achat par source d'approvisionnement, on notera que le pays fournisseur se définit par le lieu d'établissement du fournisseur lui-même, alors que, dans le cas des services, il est déterminé par l'endroit où l'entreprise a son siège.

² La répartition par pays est fondée sur le lieu d'établissement du fournisseur qui offre les biens et non sur le pays où les biens sont effectivement produits (pour plus de renseignements sur les règles d'origine, consulter le site Web de l'Organisation mondiale du commerce <www.wto.org>). Des biens produits dans un pays A mais vendus à l'ONU par une entreprise sise dans le pays B sont attribués au pays B. À cet égard, on notera que des dépenses de transport et de fret aériens ont été attribuées aux États-Unis pour un montant de 29,2 millions de dollars en 2001, de 25,9 millions de dollars en 2002, de 31,4 millions de dollars en 2003, de 30,3 millions de dollars en 2004 et de 34 millions de dollars en 2005. Une grande partie de ces montants parviennent en fin de compte à des transporteurs non américains. Pour ce qui est des transports aériens, les billets sont émis par l'agence de voyage de l'ONU et le fret est facturé par l'intermédiaire du transitaire de New York.

³ Avant 2002, Israël relevait du groupe des pays en développement.

Annexe II

**Montant des achats par pays, par services acheteurs,
missions de maintien de la paix et bureaux extérieurs (2004)**

<i>Pays ou zone</i>	<i>Service des achats</i>		<i>Missions de maintien de la paix</i>	<i>Bureaux extérieurs</i>	Total	<i>Pourcentage du total</i>
	<i>Siège</i>	<i>Département des opérations de maintien de la paix</i>				
Afghanistan ^a			2 391 752		2 391 752	0,17
Afrique du Sud ^{c, d}	352 599	29 604 821	6 375 142	418 211	36 750 773	2,63
Albanie ^b			20 463		20 463	0,00
Algérie ^{c, d}			185 410		185 410	0,01
Allemagne	291 102	6 242 520	8 946 742	393 254	15 873 618	1,13
Angola ^{a, d}		23 890 251			23 890 251	1,71
Arabie saoudite ^c			34 846		34 846	0,00
Argentine ^c	25 900			4 510	30 410	0,00
Arménie ^b				7 200	7 200	0,00
Australie	23 040	4 287 425		168 257	4 478 722	0,32
Autriche	47 320	734 417	4 607 190	4 187 634	9 576 561	0,68
Bahreïn ^c			98 802		98 802	0,01
Bangladesh ^a				20 098	20 098	0,00
Barbade ^c	110 887				110 887	0,01
Belgique	192 708	64 060	3 161 532	989 444	4 407 744	0,31
Belize ^c				2 570	2 570	0,00
Bolivie ^c				1 840	1 840	0,00
Brésil ^c				23 828	23 828	0,00
Bulgarie ^b			142 822		142 822	0,01
Burkina Faso ^{a, d}	8 400			170 000	178 400	0,01
Burundi ^{a, d}			6 634 669		6 634 669	0,47
Cambodge ^a		985 005		42 000	1 027 005	0,07
Cameroun ^{c, d}			347	47 000	47 347	0,00
Canada	425 512	12 265 112	1 013 009	317 624	14 021 257	1,00
Chili ^c		193 000		2 353 450	2 546 450	0,18
Chine ^c	535 945	53 395	277 426	219 704	1 086 470	0,08
Chypre ^c			29 764 887	120 110	29 884 997	2,13
Colombie ^c				19 750	19 750	0,00
Côte d'Ivoire ^{c, d}			9 826 374	7 644	9 834 017	0,70
Croatie ^b			274 449		274 449	0,02
Cuba ^c				17 499	17 499	0,00
Danemark	1 624 093	12 475 931	9 338 670	1 021 911	24 460 605	1,75
Djibouti ^{a, d}			62 676		62 676	0,00
Égypte ^{c, d}	75 800	10 376 163	37 810	23 000	10 512 772	0,75

Pays ou zone	Service des achats		Missions de maintien de la paix	Bureaux extérieurs	Total	Pourcentage du total
	Siège	Département des opérations de maintien de la paix				
El Salvador ^c				720	720	0,00
Émirats arabes unis ^c		34 649	4 562 241	403 318	5 000 207	0,36
Équateur ^c	13 700			12 870	26 570	0,00
Érythrée ^{a, d}			9 183 538		9 183 538	0,66
Espagne		346 774	567 957	309 958	1 224 689	0,09
Estonie ^b		9 931 450			9 931 450	0,71
États-Unis d'Amérique	182 420 238	71 184 800	62 257 340	9 965 161	325 827 538	23,27
Éthiopie ^{a, d}		864 300	1 192 594	1 532 205	3 589 099	0,26
Ex-République yougoslave de Macédoine ^b			1 727 435		1 727 435	0,12
Fédération de Russie ^b	1 736 440	137 808 136	452 551	136 668	140 133 796	10,01
Fidji ^c				42 000	42 000	0,00
Finlande	45 306	176 196	1 612 113	132 104	1 965 719	0,14
France	317 721	63 069 756	12 422 808	1 745 832	77 556 117	5,54
Géorgie ^b			2 318 982		2 318 982	0,17
Ghana ^{c, d}	2 000		478 314	1 500	481 814	0,03
Grèce	168 603		30 472		199 075	0,01
Guatemala ^c			725 075	1 850	726 925	0,05
Guinée ^{a, d}			71 907		71 907	0,01
Haiti ^a			8 187 069		8 187 069	0,58
Honduras ^c				5 130	5 130	0,00
Hongrie ^b			17 280	13 318	30 597	0,00
Inde ^c	1 057 820	11 764 297	2 369 908	526 514	15 718 539	1,12
Indonésie ^c			52 414	12 330	64 744	0,00
Iran ^c			34 000		34 000	0,00
Iraq ^c			169 500	1 375 695	1 545 196	0,11
Irlande	32 930	15 309 232	223 626	418 687	15 984 475	1,14
Islande				10 000	10 000	0,00
Israël		2 186 638	7 194 468	7 944	9 389 050	0,67
Italie	122 878	27 610 727	40 120 471	576 184	68 430 260	4,89
Jamahiriya arabe libyenne ^{c, d}			8 380		8 380	0,00
Japon	13 868	44 316 213	2 603 262	167 385	47 100 728	3,36
Jordanie ^c		24 864 851	116 558	27 600	25 009 009	1,79
Kenya ^{c, d}	2 000		1 432 620	12 641 184	14 075 803	1,01
Kirghizistan ^b				29 000	29 000	0,00
Koweït ^c			278 775		278 775	0,02
Liban ^c	29 031		7 945 977	2 405 725	10 380 733	0,74
Libéria ^{a, d}			29 630 292		29 630 292	2,12

Pays ou zone	Service des achats			Total	Pourcentage du total	
	Siège	Département des opérations de maintien de la paix	Missions de maintien de la paix			Bureaux extérieurs
Lituanie ^b				252 474	252 474	0,02
Luxembourg			7 319		7 319	0,00
Madagascar ^{a, d}				22 240	22 240	0,00
Malaisie ^c			51 876		51 876	0,00
Mali ^{a, d}	28 584				28 584	0,00
Malte				107 952	107 952	0,01
Maroc ^{c, d}	15 360		3 625 886	13 313	3 654 559	0,26
Mexique ^c	88 000		6 000	271 210	365 210	0,03
Monaco		1 935 199	45 169 190		47 104 390	3,36
Namibie ^{c, d}		1 452 300			1 452 300	0,10
Nicaragua ^c	13 100				13 100	0,00
Nigéria ^{c, d}	888 245	2 637 448		22 390	3 548 083	0,25
Norvège		2 655 214	948 028	234 703	3 837 945	0,27
Nouvelle-Zélande	157 100	2 251 098	1 216 139		3 624 337	0,26
Oman ^c			133 834		133 834	0,01
Ouganda ^{a, d}	157 992		20 295 018	235 762	20 688 772	1,48
Pakistan ^c			497 541		497 541	0,04
Papouasie-Nouvelle-Guinée ^c				1 500	1 500	0,00
Paraguay ^c				690	690	0,00
Pays-Bas	225 591	3 039 040	7 088 558	752 887	11 106 076	0,79
Pérou ^c	6 000			46 110	52 110	0,00
Philippines ^c				51 310	51 310	0,00
Pologne ^b			6 389		6 389	0,00
Portugal		2 019 200		13 399	2 032 599	0,15
République arabe syrienne ^c			4 867 043		4 867 043	0,35
République centrafricaine ^{a, d}			272 009		272 009	0,02
République de Corée ^c	84 796	2 568 091	769 267	252 000	3 674 154	0,26
République démocratique du Congo ^{a, d}			45 191 175		45 191 175	3,23
République de Moldova ^b		2 022 835	29 394		2 052 229	0,15
République populaire démocratique de Corée ^c			30 133		30 133	0,00
République tchèque ^b	729 172	12 002 358	506 257	1 623	13 239 410	0,95
République-Unie de Tanzanie ^{c, d}			450 851	47 920	498 771	0,04
Royaume-Uni	880 662	67 686 446	14 271 490	4 161 673	87 000 272	6,21
Rwanda ^{a, d}			500 197		500 197	0,04
Saint-Kitts-et-Nevis ^c				300	300	0,00
Saint-Marin			36 553		36 553	0,00

<i>Pays ou zone</i>	<i>Service des achats</i>		<i>Missions de maintien de la paix</i>	<i>Bureaux extérieurs</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage du total</i>
	<i>Siège</i>	<i>Département des opérations de maintien de la paix</i>				
Sénégal ^{a, d}	105 000			39 800	144 800	0,01
Serbie et Monténégro ^b			4 981 908		4 981 908	0,36
Sierra Leone ^{a, d}			15 883 568		15 883 568	1,13
Singapour ^c	8 600	971 950	2 071 038	13 970	3 065 558	0,22
Slovaquie ^b		96 500	44 175	19 279	159 954	0,01
Slovénie ^b			103 487		103 487	0,01
Somalie ^{a, d}				360 282	360 282	0,03
Soudan ^{a, d}			3 820 750		3 820 750	0,27
Suède	31 976	2 525 453	1 140 705	248 528	3 946 662	0,28
Suisse	436 550	1 907 120	114 871	30 400 335	32 858 876	2,35
Tadjikistan ^b		898 835	42 928		941 763	0,07
Territoire palestinien occupé ^c			113 264	10 000	123 264	0,01
Thaïlande ^c	46 491	10 630 317	32 212	8 116 426	18 825 446	1,34
Timor-Leste ^c			5 572 504		5 572 504	0,40
Trinité-et-Tobago ^c				430 030	430 030	0,03
Tunisie ^{c, d}				41 593	41 593	0,00
Turquie ^c		201 590	653 885	76 942	932 417	0,07
Ukraine ^b		26 102 399	12 645	19 610	26 134 653	1,87
Uruguay ^c				3 590	3 590	0,00
Venezuela ^c	25 000				25 000	0,00
Viet Nam ^c	47 500			2 308	49 808	0,00
Yougoslavie ^b		924 996			924 996	0,07
Zambie ^{a, d}	4 000				4 000	0,00
Total	193 655 561	655 168 508	461 741 030	89 349 567	1 399 914 665	100,0
Nombre total de commandes	2 016	2 309	14 190			
Afrique	1 639 980	68 825 283	155 159 525	15 624 043	241 248 831	17,23
Pays ou zones en développement	3 428 774	95 352 872	83 650 139	30 117 152	212 548 937	15,18
Pays les moins avancés	303 976	25 739 556	143 317 212	2 422 387	171 783 131	12,27
Économies en transition	2 465 612	189 787 509	10 681 164	479 172	203 413 458	14,53
	6 198 362	310 879 936	237 648 516	33 018 712	587 745 526	41,98
Pays industrialités	187 457 199	344 288 571	224 092 514	56 330 855	812 169 139	58,02

^a Pays parmi les moins avancés.

^b Économie en transition.

^c Pays ou zone en développement.

^d Pays africain.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

N. B :

1. Pour ce qui est des statistiques d'achat par source d'approvisionnement, on notera que le pays fournisseur des biens se définit par le lieu d'établissement du fournisseur lui-même, alors que dans le cas des services, il est déterminé par l'endroit où l'entreprise a son siège.
2. La répartition par pays est fondée sur le lieu d'établissement du fournisseur qui offre les biens et non sur le pays où les biens sont effectivement produits (pour plus de renseignements sur les règles d'origine, consulter le site Web de l'Organisation mondiale du commerce <www.wto.org>). Des biens produits dans un pays A mais vendus à l'ONU par une entreprise sise dans le pays B sont attribués au pays B. À cet égard, on notera que des dépenses de transport et de fret aériens ont été attribuées aux États-Unis pour un montant de 29,2 millions de dollars en 2001, de 25,9 millions de dollars en 2002, de 31,4 millions de dollars en 2003, de 30,3 millions de dollars en 2004 et de 34 millions de dollars en 2005. Une grande partie de ces montants parvient en fin de compte à des transporteurs non américains. Pour ce qui est des transports aériens, les billets sont émis par l'agence de voyages de l'ONU et le fret est facturé par l'intermédiaire du transitaire de New York.
3. Avant 2002, Israël relevait du groupe des pays en développement.

Annexe III

**Montant des achats par pays, par services acheteurs,
missions de maintien de la paix et bureaux extérieurs (2005)**

Pays ou zone	Services des achats			Bureaux extérieurs	Total	Pourcentage du total
	Siège	Département des opérations de maintien de la paix	Missions de maintien de la paix			
Afghanistan ^a			2 045 450		2 045 450	0,11
Afrique du Sud ^{c, d}		40 922 185	5 557 672	744 017	47 223 874	2,66
Albanie ^b			18 577	2 888	21 465	0,00
Algérie ^{c, d}			205 225		205 225	0,01
Allemagne	156 161	26 983 227	19 712 871	2 256 205	49 108 463	2,77
Angola ^{a, d}		14 869 540			14 869 540	0,84
Argentine ^c	12 000			10 090	22 090	0,00
Australie	6 500	950 576	1 684 040	115 824	2 756 939	0,16
Autriche	30 781	3 934 363	1 624 979	6 268 474	11 858 597	0,67
Bahreïn ^c			23 126	435 246	458 372	0,03
Belgique	135 681	224 113	1 477 042	804 845	2 641 681	0,15
Bolivie ^c				10 668	10 668	0,00
Brésil ^c				16 251	16 251	0,00
Bulgarie ^b	1 600 000	7 610 384		19 500	9 229 884	0,52
Burundi ^{a, d}			18 725 447		18 725 447	1,06
Cambodge ^a	19 000			3 500	22 500	0,00
Cameroun ^{c, d}				151 115	151 115	0,01
Canada	737 396	19 751 996	32 884 588	146 785	53 520 765	3,02
Chili ^c				2 709 128	2 709 128	0,15
Chypre ^c			53 843 304	175 723	54 019 027	3,05
Chine ^c	386 448	80 386	387 097	853 636	1 707 567	0,10
Colombie ^c				13 884	13 884	0,00
Costa Rica ^a				25 790	25 790	0,00
Côte d'Ivoire ^{c, d}			26 501 919		26 501 919	1,49
Croatie ^b			110 598	2 160	112 758	0,01
Cuba ^c				3 140	3 140	0,00
Danemark	1 111 501	10 791 406	18 195 701	3 524 781	33 623 388	1,90
Djibouti ^{a, d}			(10 694)		(10 694)	0,00
Égypte ^{c, d}	84 050	2 114 500	66 080	364 772	2 629 402	0,15
El Salvador ^c				16 110	16 110	0,00
Émirats arabes unis ^c		249 792	12 774 700	832 294	13 856 786	0,78
Équateur ^c				4 610	4 610	0,00
Érythrée ^{a, d}			8 349 214		8 349 214	0,47
Espagne	907	3 374 599	755 089	162 898	4 293 493	0,24

Pays ou zone	Services des achats			Total	Pourcentage du total	
	Siège	Département des opérations de maintien de la paix	Missions de maintien de la paix			Bureaux extérieurs
Estonie ^b		6 926 473			6 926 473	0,39
États-Unis d'Amérique	166 493 086	54 884 646	109 661 474	7 771 257	338 810 462	19,10
Éthiopie ^{a, d}		6 086 868	1 064 369	1 662 628	8 813 865	0,50
Ex-République yougoslave de Macédoine ^b			6 594 608		6 594 608	0,37
Fidji ^c				54 813	54 813	0,00
Finlande		933 479	920 588	109 341	1 963 408	0,11
France	365 145	42 827 521	19 548 277	4 615 132	67 356 076	3,80
Gambie ^{a, d}	5 000				5 000	0,00
Géorgie ^b			2 233 674		2 233 674	0,13
Ghana ^{c, d}			1 793 044	36 900	1 829 944	0,10
Gibraltar			45 120	18 815	63 935	0,00
Grèce			174 493		174 493	0,01
Guatemala ^c			16 304	2 770	19 074	0,00
Guinée ^{a, d}			13 560		13 560	0,00
Haïti ^a			36 760 637	6 880	36 767 517	2,07
Honduras ^c				5 230	5 230	0,00
Hongrie ^b		7 523	40 430	54 246	102 199	0,01
Inde ^c	444 755	7 461 307	3 134 980	224 381	11 265 422	0,64
Indonésie ^c	8 000		1 390		9 390	0,00
Iran ^c			(6 517)	6 000	(517)	0,00
Iraq ^c			3 951 697	15 305 815	19 257 512	1,09
Irlande		30 341 182	399 561	470 492	31 211 235	1,76
Israël	119 142	1 198 166	9 994 293	771 760	12 083 361	0,68
Italie	26 130	13 438 936	73 573 623	1 581 959	88 620 647	5,00
Jamahiriya arabe libyenne ^{c, d}			1 003 000		1 003 000	0,06
Jamaïque ^c	46 986				46 986	0,00
Japon	2 964 982	41 690 749	6 611 529	503 524	51 770 784	2,92
Jordanie ^c		38 882 598	1 703 712	43 611	40 629 921	2,29
Kazakhstan ^b	18 000				18 000	0,00
Kenya ^{c, d}			3 293 583	15 985 838	19 279 421	1,09
Kirghizistan ^b	18 100				18 100	0,00
Koweït ^c			2 349 398	125	2 349 523	0,13
Liban ^c			5 946 326	2 452 741	8 399 067	0,47
Libéria ^{a, d}			44 715 067		44 715 067	2,52
Lituanie ^b				10 582	10 582	0,00
Malaisie ^c			5 885	23 504	29 388	0,00
Malte				173 932	173 932	0,01

Pays ou zone	Services des achats			Bureaux extérieurs	Total	Pourcentage du total
	Siège	Département des opérations de maintien de la paix	Missions de maintien de la paix			
Maroc ^{c, d}	17 500		4 523 072	27 640	4 568 212	0,26
Mauritanie ^{a, d}			26 785		26 785	0,00
Mexique ^c	91 072			681 492	772 563	0,04
Monaco		732 620	66 313 331		67 045 951	3,78
Mozambique ^{a, d}		129 600			129 600	0,01
Myanmar ^a	19 660				19 660	0,00
Namibie ^{c, d}		47 750			47 750	0,00
Népal ^a				8 772	8 772	0,00
Nicaragua ^c	17 000				17 000	0,00
Nigéria ^{c, d}	666 183	946 996	222 449	30 730	1 866 358	0,11
Norvège		1 435 008	3 273 861	1 412 634	6 121 504	0,35
Nouvelle-Calédonie ^c				26 660	26 660	0,00
Nouvelle-Zélande		578 799	5 108 482	21 432	5 708 713	0,32
Oman ^c			564 511	55 984	620 495	0,03
Ouganda ^{a, d}	249 817		5 988 132	99 213	6 337 162	0,36
Pakistan ^c		1 833 095	545 866		2 378 961	0,13
Panama ^c				1 500	1 500	0,00
Paraguay ^c				780	780	0,00
Pays-Bas	526 955	2 131 212	12 561 846	1 004 109	16 224 122	0,91
Pérou ^c				4 620	4 620	0,00
Philippines ^c			4 347	37 840	42 187	0,00
Pologne ^b			3 290	21 500	24 790	0,00
Portugal			6 567		6 567	0,00
République arabe syrienne ^c			4 028 190	72 857	4 101 048	0,23
République centrafricaine ^{a, d}			337 736		337 736	0,02
République de Corée ^c		665 540	2 336 377	220 000	3 221 917	0,18
République démocratique du Congo ^{a, d}			71 291 629	21 750	71 313 379	4,02
République démocratique populaire lao ^c	19 250				19 250	0,00
République de Moldova ^b		2 600 000	(12 366)		2 587 634	0,15
République dominicaine ^c			460 513	6 560	467 073	0,03
République populaire démocratique de Corée ^c				3 534	3 534	0,00
République tchèque ^b	614 286	5 165 708	1 146 369	3 459	6 929 821	0,39
République-Unie de Tanzanie ^{c, d}	93 273		100 787	3 670	197 730	0,01
Roumanie ^b				820	820	0,00
Royaume-Uni	2 545 598	28 370 958	35 478 200	11 546 958	77 941 714	4,39
Russie ^b	306 393	124 532 174	227 948	66 724	125 133 239	7,05

Pays ou zone	Services des achats			Bureaux extérieurs	Total	Pourcentage du total
	Siège	Département des opérations de maintien de la paix	Missions de maintien de la paix			
Rwanda ^{a, d}			2 333 052		2 333 052	0,13
Sénégal ^{a, d}			12 502		12 502	0,00
Serbie-et-Monténégro ^b			3 390 262		3 390 262	0,19
Sierra Leone ^{a, d}			7 719 848		7 719 848	0,44
Singapour ^c		186 905	1 483 174	290 153	1 960 232	0,11
Slovaquie ^b		130 500		88 354	218 854	0,01
Slovénie ^b			14 150		14 150	0,00
Somalie ^{a, d}				244 983	244 983	0,01
Soudan ^{a, d}			57 711 131		57 711 131	3,25
Sri Lanka ^c				28 000	28 000	0,00
Suède	39 856	4 878 690	2 112 824	1 857 308	8 888 677	0,50
Suisse	1 053 860	5 032 925	579 715	44 316 064	50 982 564	2,87
Tadjikistan ^b	15 740	142 832			158 572	0,01
Tchad ^{a, d}				7 771 626	7 771 626	0,44
Territoire palestinien occupé ^c			239 020	3 989	243 009	0,01
Thaïlande ^c	19 780	20 008 597	93 856	11 863 243	31 985 476	1,80
Timor-Leste ^c			5 687 192		5 687 192	0,32
Trinité-et-Tobago ^c				443 100	443 100	0,02
Turkménistan ^b	15 850				15 850	0,00
Turquie ^c	5 000	624 048	1 234 838		1 863 886	0,11
Ukraine ^b		24 534 148	(12 428)		24 521 721	1,38
Uruguay ^c				43 461	43 461	0,00
Venezuela ^c				110 524	110 524	0,01
Viet Nam ^c	19 200			11 450	30 650	0,00
Yougoslavie ^b				36 175	36 175	0,00
Total	181 126 021	601 244 621	837 573 189	154 056 277	1 774 000 108	100,00
Nombre total de commandes	2 198	2 093	17 886			
Afrique	1 115 824	65 117 439	261 544 611	27 144 881	354 922 755	20,01
Pays ou zone en développement	1 930 496	114 023 699	144 076 118	54 475 988	314 506 301	17,73
Pays les moins avancés	293 477	21 086 008	257 043 866	9 819 352	288 242 704	16,25
Économies en transition	2 588 369	171 649 743	13 755 112	306 409	188 299 632	10,61
	4 812 342	306 759 451	414 875 095	64 601 749	791 048 637	44,59
Pays industrialisés	176 313 679	294 485 170	422 698 094	89 454 529	982 951 472	55,41

(Voir notes page suivante)

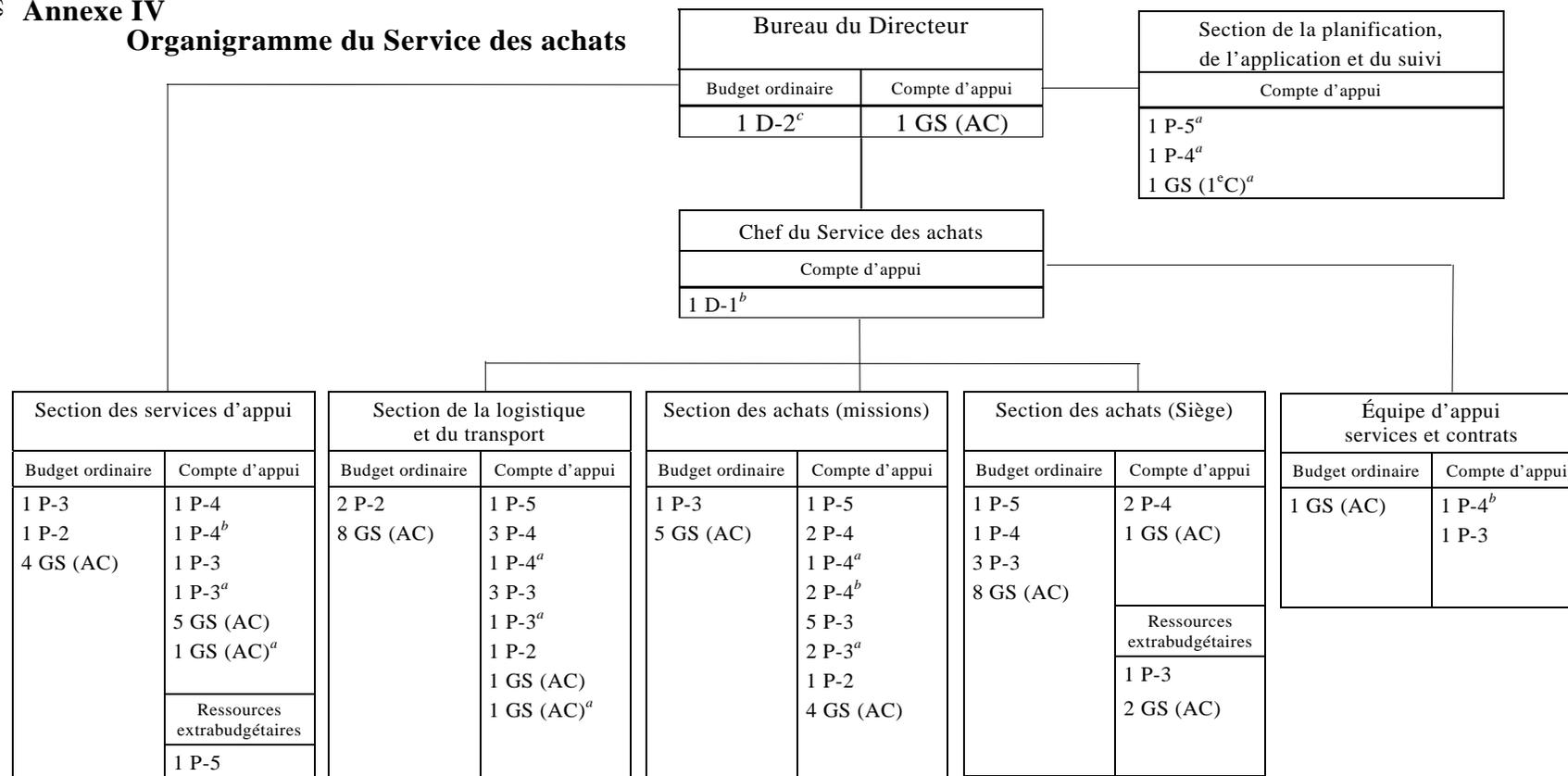
(Notes du tableau)

- ^a Pays parmi les moins avancés.
- ^b Économie en transition.
- ^c Pays ou zone en développement.
- ^d Pays africain.

N. B :

1. Pour ce qui est des statistiques d'achat par source d'approvisionnement, on notera que le pays fournisseur des biens se définit par le lieu d'établissement du fournisseur lui-même, alors que dans le cas des services, il est déterminé par l'endroit où l'entreprise a son siège.
2. La répartition par pays est fondée sur le lieu d'établissement du fournisseur qui offre les biens et non sur le pays où les biens sont effectivement produits (pour plus de renseignements sur les règles d'origine, consulter le site Web de l'Organisation mondiale du commerce <www.wto.org>). Des biens produits dans un pays A mais vendus à l'ONU par une entreprise sise dans le pays B sont attribués au pays B. À cet égard, on notera que des dépenses de transport et de fret aériens ont été attribuées aux États-Unis pour un montant de 29,2 millions de dollars en 2001, de 25,9 millions de dollars en 2002, de 31,4 millions de dollars en 2003, de 30,3 millions de dollars en 2004 et de 34 millions de dollars en 2005. Une grande partie de ces montants parvient en fin de compte à des transporteurs non américains. Pour ce qui est des transports aériens, les billets sont émis par l'agence de voyages de l'ONU et le fret est facturé par l'intermédiaire du transitaire de New York.
3. Avant 2002, Israël relevait du groupe des pays en développement.

Organigramme du Service des achats



^a Proposé dans le budget du compte d'appui (A/60/727).

^b Poste supplémentaire dont la création est proposée dans le présent rapport.

^c Reclassement proposé dans le présent rapport.